

Profond

Rapport de gestion

2017

112,6%

Taux de couverture

6,9%

Taux de conversion

CHF 7,4 Mrd

Fortune sous gestion

32 812

Assurés actifs

0,35%

Coût total de la gestion
de fortune

3,5%

Rémunération

11,3%

Rendement

Table des matières

	Avant-propos
5	Mirjam Staub-Bisang et Laurent Schlaefli
	Haut rendements à long terme
6	Mirjam Staub-Bisang
	Entretien
8	Laurent Schlaefli
	Rétrospective de l'année
11	L'essentiel en bref
12	Résultat des placements
14	Comptabilité par secteur
	Développement durable et engagement
18	Profond s'engage en faveur du développement durable
	Gouvernance
21	Structure d'organisation
22	Membres du Conseil de fondation et de la direction
25	Organes
28	Organes externes et partenaires
28	Gestion des risques, directives et droits de vote
	Comptes annuels
31	Bilan
32	Compte d'exploitation
34	Annexe
52	Rapport de l'organe de révision
54	Rapport de l'expert en assurances de pension



Profond affûte sa stratégie – et envisage l’avenir avec optimisme

Madame, Monsieur,

Qu’est-ce qui caractérise Profond ? Comment faire face au changement ? Que devons-nous faire pour poursuivre sur la voie du succès ? L’exercice 2017 a été dominé par le réaligement stratégique. L’été dernier, le Conseil de fondation et la direction de Profond ont lancé un processus stratégique et approuvé les paramètres-clés de la stratégie commerciale 2018 à 2021. Nous avons défini la vision de Profond :

« Nous sommes la première fondation collective indépendante grâce à nos performances élevées et soutenues. »

L’un de nos principaux objectifs est d’être en mesure de vous offrir des performances élevées et durables à l’avenir. La stabilité et la sécurité financière de Profond sont tout aussi importantes pour nous. Nous nous engageons donc en faveur d’une croissance saine et adhérons à notre stratégie de placement qui se caractérise par une forte part de valeurs réelles.

Profond a défini son orientation stratégique, posant ainsi les bases d’un avenir prospère. La nouvelle stratégie sera mise en œuvre progressivement au cours du prochain exercice. Outre les objectifs économiques, les thèmes de la transformation numérique, de la durabilité et de la communication figurent en tête de l’ordre du jour.

Le Conseil de fondation et la direction de Profond tiennent à remercier tous les collaborateurs pour leur grand engagement. Nous vous remercions, chers clientes, chers clients, pour votre confiance et votre fidélité.

Zurich, juin 2018



Mirjam Staub-Bisang
Présidente du Conseil de
fondation Profond



Laurent Schlaefli
Directeur Profond

Rémunération durablement élevée grâce à des performances pérennes

Les conditions sur les marchés financiers n'auraient guère pu être meilleures en 2017. La reprise de l'économie mondiale, les faibles taux d'intérêt et la hausse des bénéfices des entreprises ont apporté aux investisseurs des gains importants sur les cours et quasiment aucune fluctuation. Toutes les catégories d'actifs ont affiché une performance positive et tous les marchés boursiers ont connu une croissance à deux chiffres. Seules les obligations d'Etat ont eu des rendements négatifs. 2017 a été une excellente année pour les investisseurs – à condition qu'ils aient conservé leur portefeuille. Tout comme Profond. Nous avons réalisé une belle performance annuelle de 11,3%.

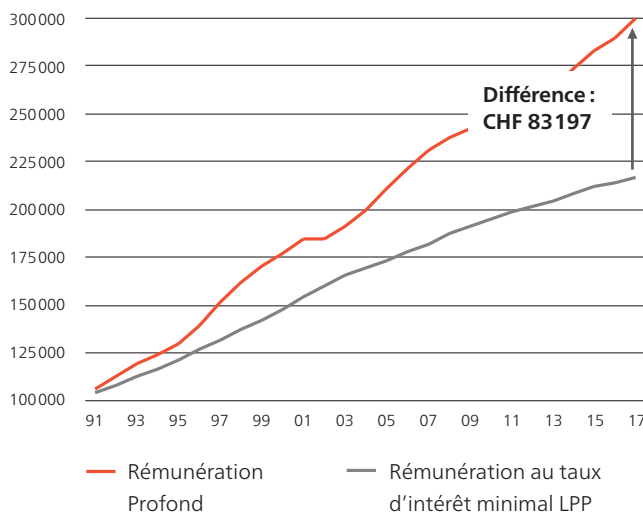
En octobre 2017, les craintes croissantes d'une correction boursière ont incité le Conseil de fondation de Profond à évaluer des mesures visant à réduire la position en actions ou à couvrir le risque de perte. Toutefois, après une analyse détaillée de la situation, nous avons conclu que nous resterions fidèles à notre principe d'investissement stratégique et à long terme, même dans un environnement d'investissement plus volatil. D'abord, parce que les mesures tactiques sur les mouvements à court terme du marché ont généralement un impact négatif sur la performance des caisses de pension. C'est ce que montre une étude de l'Université de Saint-Gall, réalisée en 2016 et consacrée à l'analyse de l'impact de la qualité de la gouvernance sur la performance des placements de 139 caisses de pension suisses. Ensuite, parce que la situation de liquidité de Profond est très confortable. En raison de la structure avantageuse des assurés et des investissements, nous générons en permanence des flux de trésorerie positifs élevés qui nous permettraient de faire face à une correction majeure sur les marchés boursiers sans craindre des problèmes de liquidité.

Depuis sa création en 1991, Profond est fidèle à la même philosophie éprouvée de placement. Notre stratégie de placement se caractérise depuis toujours par une part élevée de valeurs réelles, avec un pourcentage d'actions de près de 50%.

Cette stratégie a permis de réaliser une performance annuelle moyenne de 5,3% au cours des 26 dernières années – et donc la rémunération à long terme la plus élevée de toutes les fondations collectives en Suisse.

Au cours de l'exercice écoulé, les assurés actifs ont bénéficié d'une rémunération de 3,5% sur leurs avoirs de prévoyance. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne de l'ensemble des fondations collectives en Suisse. Depuis sa création, Profond offre des rémunérations supérieures d'une manière générale, à hauteur de globalement 4,2% par an au cours des 26 dernières années. Ce taux est nettement supérieur au taux d'intérêt minimal LPP de 2,9% en moyenne, le dépassant de 1,3%. Qu'est-ce que cela signifie ? Grâce à une rémunération supérieure et à l'effet des intérêts composés, la fortune de prévoyance d'un assuré chez Profond est passée par exemple de CHF 100 000 à CHF 299 681 entre 1991 et 2017, soit CHF 83 197 ou 38,4% de plus que si la fortune de prévoyance avait été rémunérée au taux d'intérêt minimum LPP. Le graphique suivant illustre cette relation de cause à effet.

Un avoir de vieillesse sensiblement plus élevé (en CHF)





« Grâce à notre stratégie de placement, nous avons pu financer la rémunération à long terme la plus élevée de toutes les fondations collectives en Suisse au cours des 26 dernières années. »

Mirjam Staub-Bisang

En outre, le Conseil de fondation a défini une politique de rémunération contraignante et a réduit le taux d'intérêt technique de 3,5 % à 3,0 %. Nous avons donc fait d'importants investissements en vue de garantir la stabilité financière de la fondation.

Une performance durable exige des affaires durables. Chez Profond, nous poursuivons une approche globale de la durabilité qui tient compte à la fois des aspects économiques, écologiques et sociaux et des intérêts des générations futures. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons soumis nos placements en action à un examen des risques de durabilité et entamé une analyse systématique selon des critères de durabilité.

En notre qualité d'institution de prévoyance, nous remplissons un important mandat légal, celui de la prévoyance professionnelle. Notre objectif est d'assurer nos assurés contre les risques de décès et d'invalidité dans toutes les situations de la vie et de leur permettre de prendre une retraite économiquement sûre grâce à une rémunération élevée et durable de leurs avoirs de vieillesse. Fidèle à la mission de Profond : « Nous garantissons la prospérité durant la vieillesse. »

Entretien avec Laurent Schlaefli

Laurent Schlaefli, vous êtes directeur de Profond depuis plus d'un an. Quelles ont été les étapes les plus importantes jusqu'à présent ?

L'une des mesures les plus importantes a été de transformer Profond pour la faire passer d'une entreprise administrative à une entreprise orientée vers les clients. Nous avons replacé le client au centre de nos activités afin de mieux répondre aux besoins de nos assurés. A cette fin, nous avons réaligné nos processus et notre organisation. Cette structure orientée vers les clients permet à Profond d'être plus agile, dynamique et efficace.

Une autre étape importante a été l'adoption d'une nouvelle politique de rémunération clairement définie. Profond s'efforce de toujours atteindre et maintenir l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur afin de conserver à tout moment sa liberté d'action en ce qui concerne la rémunération. En outre, le Conseil de fondation a décidé de placer dorénavant les assurés actifs dans une meilleure position vis-à-vis des bénéficiaires de rente en matière de rémunération dès que l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est atteint. Avec cette nouvelle politique de rémunération, nous voulons dédommager les assurés actifs du risque plus élevé qu'ils encourent.

Nous avons clôturé l'année écoulée avec une fortune de prévoyance de plus de CHF 7 milliards de francs – un autre jalon dans l'histoire de Profond ! Nous devons ce niveau record à de nombreuses nouvelles affiliations et à une évolution positive du marché.

Des taux d'intérêt toujours faibles et des exigences réglementaires – ce ne sont là que deux des nombreux défis auxquels sont confrontées les institutions de prévoyance. Comment Profond se défend-elle dans un tel environnement ?

La réglementation et la complexité croissantes constituent un défi de taille pour les institutions de prévoyance. Les fondations collectives telles que Profond créent également des opportunités de croissance et donc des opportunités d'amélioration structurelle. De nombreuses caisses de pension d'entreprise décident de renoncer à leur indépendance et d'adhérer à une fondation collective. Il y a dix ans, il y avait 2208 institutions de prévoyance d'entreprise, contre seulement 1739 il y a cinq ans. Cette évolution montre clairement la progression du processus de consolidation.

L'adhésion à une fondation collective offre de nombreux avantages aux assurés. L'important patrimoine géré par des fondations collectives permet de réaliser des économies d'échelle. La gestion de fortune peut être mise en œuvre de manière plus rentable, les frais administratifs

ainsi que les risques de décès et d'invalidité sont répartis sur un plus grand nombre de personnes.

Il n'est pas surprenant de constater que la concurrence entre les fondations collectives s'est intensifiée. Afin de profiter des économies d'échelle et de maintenir l'attractivité de la structure des assurés, nous voulons aussi croître. Cependant, notre objectif n'est pas d'avoir autant d'assurés que possible, mais plutôt d'atteindre une croissance de haute qualité et d'améliorer ainsi continuellement notre structure. Parce que c'est la seule chose qui profite à nos assurés.

Profond a lancé un processus stratégique l'an dernier. Quelles en étaient les raisons ?

L'époque où une stratégie de placement convaincante était suffisante pour réussir en tant que fondation collective est révolue. Les fondations collectives doivent aujourd'hui offrir davantage : des solutions de prévoyance individuelles à des conditions attrayantes, une structure d'âge avantageuse et surtout une stabilité financière. Elles doivent faire face à des défis tant du côté des prestations que des investissements – en raison, par exemple, de l'évolution démographique ou de la faiblesse persistante des taux d'intérêt – et s'y attaquer avec la même clairvoyance. La transformation numérique touchera également notre industrie et modifiera notre modèle d'affaires.

Au cours de l'exercice écoulé, Profond s'est largement confronté à ses objectifs et de sa stratégie à long terme afin de se préparer de manière optimale à l'avenir et de se positionner clairement face à la concurrence sur le marché. Notre vision est d'être « la première fondation collective indépendante, grâce à des performances durablement élevées ».

Quelles sont les principales conclusions de ce processus ?

Depuis la fondation de l'institution de prévoyance en 1991, notre objectif est d'offrir des prestations supérieures à la moyenne aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rentes. Nous voulons également y adhérer à l'avenir. Dans le même temps, nous sommes attachés à un niveau élevé de stabilité financière qui doit être garanti à tout moment et à long terme, même pendant les années de turbulences boursières. Nous y parvenons en définissant l'action durable et une forte orientation client comme pierres angulaires stratégiques, en initiant la transformation numérique et en revoyant régulièrement les paramètres techniques tels que le taux de conversion et le taux d'intérêt technique – et en les ajustant si nécessaire.



« Nous voulons continuer à offrir à nos assurés une rémunération supérieure. »

Laurent Schlaefli

L'année dernière, Profond a procédé à des changements organisationnels et étoffé l'équipe dirigeante. Pour quelles raisons ?

L'objectif du processus stratégique était de créer les conditions qui nous permettraient de continuer à offrir des prestations élevées à nos assurés et d'opérer avec succès sur le marché. Il s'agit, par exemple, de mesures qui mettent le client au premier plan, pour que nous puissions nous concentrer de manière encore plus optimale sur ses besoins. Nous avons donc fusionné les services de conseil d'entreprises et de gestion des grands comptes et j'ai pris en charge la responsabilité stratégique des ventes au sein de la direction.

Le poste de responsable Finances et Administration a été intégré dans la direction. Les responsables des Ressources humaines et des Services internes ainsi que le responsable Développement des affaires siègent désormais à la direction élargie. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons créé cette dernière position : nous considérons la transformation numérique, qui présente un caractère stratégique pour nous, comme une véritable chance pour Profond. Nous sommes convaincus que Profond est très bien positionnée avec le réaligement des ventes et la direction élargie.

Quels sont les principaux objectifs de Profond pour les trois prochaines années ?

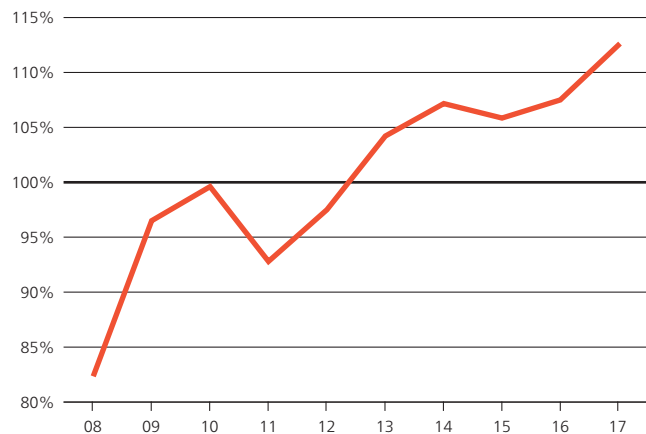
Nous voulons continuer à offrir à nos assurés le taux d'intérêt le plus élevé à long terme par rapport à nos concurrents, sans que ces prestations élevées ne compromettent la sécurité financière. Un retour sur investissement solide et durable en constitue la condition préalable. Nous nous en tenons donc à notre stratégie de placement caractérisée par des valeurs réelles telles que les actions et les placements immobiliers.

Chez Profond, la transformation numérique est en tête des priorités pour les trois prochaines années. Cela nous aidera à simplifier les processus d'exploitation et de contrôle au service du client, à maintenir la satisfaction du client à un niveau élevé et à réduire durablement les coûts administratifs.

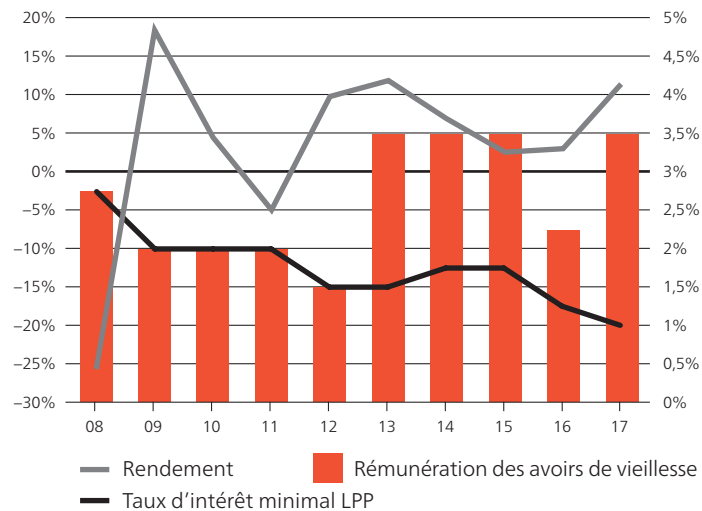
C'est un autre objectif important. Nous voulons réduire en permanence les frais administratifs par personne assurée. En comparaison des coûts avec nos concurrents, nous visons une position dans le premier tiers.

Rétrospective de l'année

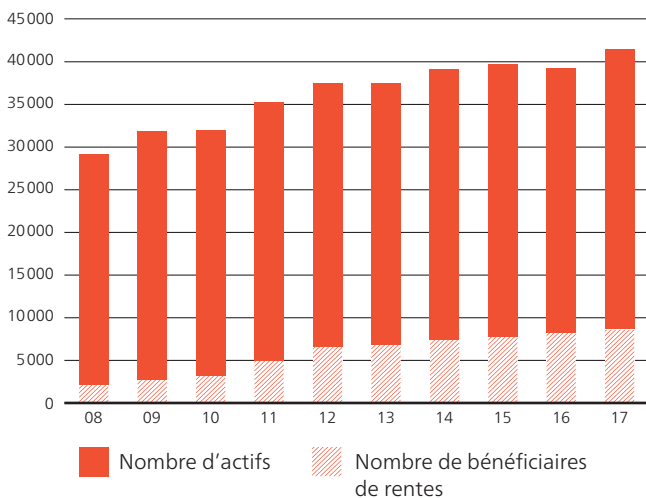
Taux de couverture



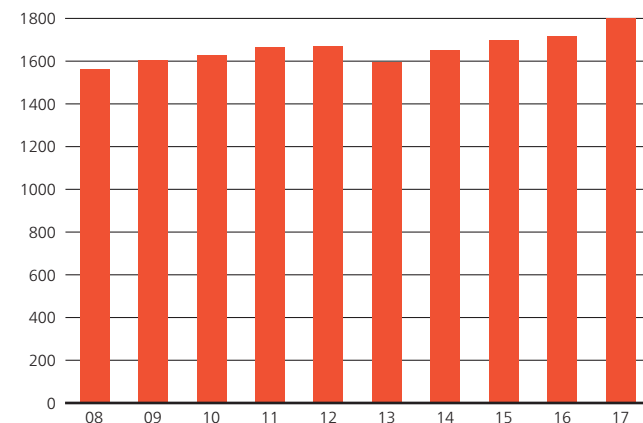
Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse



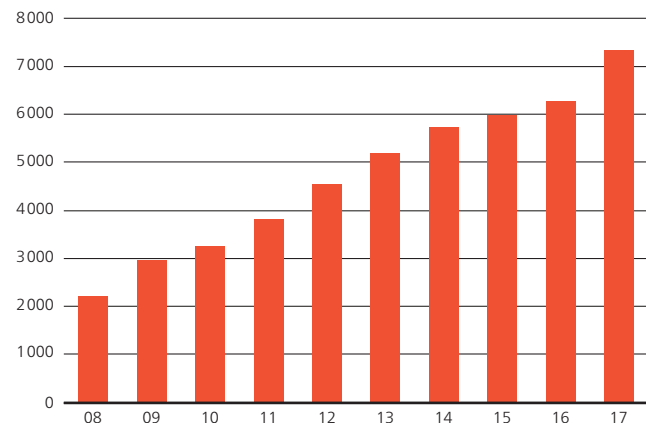
Nombre de destinataires



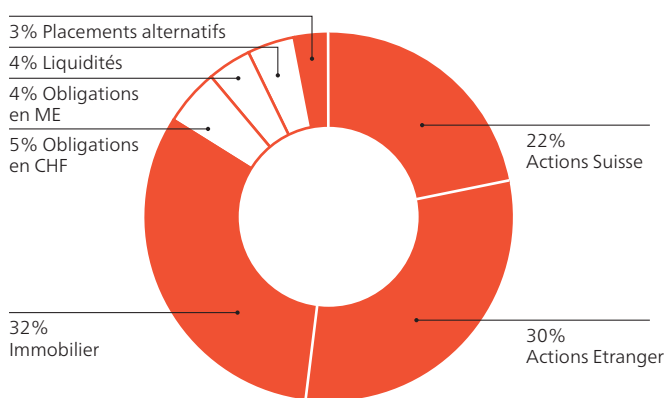
Nombre de partenaires affiliés



Fortune (en millions de CHF)



Ventilation de la fortune gérée



L'essentiel en bref

La stratégie de placement orientée vers le long terme, avec une part élevée de valeurs réelles (actions, immobilier), a de nouveau fait ses preuves. En 2017, Profond a dégagé un rendement net de 11,3 %. Depuis sa fondation il y a 26 ans, Profond a dégagé un rendement moyen sur les placements de 5,3 % par année.

En comparaison sectorielle, les assurés actifs ont bénéficié d'une prestation nettement supérieure à la moyenne, avec une rémunération des avoirs de vieillesse de 3,5 % dans les domaines obligatoire et surobligatoire.

Le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique de 3,5 % à 3,0 %. La réduction du taux d'intérêt technique a débouché sur une réduction du taux de couverture de 3 points de pour cent. Avec le nouveau taux d'intérêt technique de 3,0 %, le taux de couverture après rémunération atteint 112,6 % (2016 : 107,5 %).

Le nombre des assurés a augmenté de 5,5 % par rapport à l'année précédente : on compte désormais 41 449 assurés au total, parmi lesquels 8 637 ont touché une rente. La valeur de la fortune placée a augmenté de 16,8 % ou CHF 1,1 milliard et elle s'est établie, à la fin de l'année 2017, à près de CHF 7,4 milliards.

Le taux de conversion utilisé pour le calcul des rentes de vieillesse pour la retraite ordinaire était de 6,9 % chez les hommes et de 6,7 % chez les femmes. Sur la base de l'espérance de vie croissante, le Conseil de fondation a décidé de réduire progressivement, d'ici à 2021, le taux de conversion de 0,2 % par année à 6,2 % pour les assurés masculins et à 6,0 % pour les assurés féminins.

En 2017, les frais administratifs par assuré ont été réduits de 6,8 % et les frais de gestion des actifs de 11,8 %.

Une nouvelle stratégie commerciale sous une nouvelle direction

En 2017, le Conseil de fondation a nommé un nouveau directeur et élu une nouvelle présidente du Conseil de fondation. En collaboration avec la direction, le Conseil de fondation a élaboré une nouvelle stratégie commerciale qui repose sur la vision selon laquelle Profond doit devenir la première fondation collective indépendante grâce à des prestations durablement élevées. Profond vise non seulement à garantir une rémunération supérieure à la moyenne des capitaux vieillesse, mais aussi à investir dans le renforcement de la stabilité financière.

Transformation numérique

Dans le cadre du processus stratégique, un projet de numérisation a été lancé afin de poursuivre le changement nécessaire du modèle d'affaires d'ici à 2020. Les objectifs de la transformation numérique sont une hausse de l'efficacité au sein de l'organisation, la simplification des processus d'exploitation et de contrôle au service du client ainsi que le maintien d'un haut niveau de satisfaction de la clientèle.

Rendement des placements

2017 a été une très bonne année pour les marchés financiers. Quasiment toutes les catégories de placements ont affiché une performance positive. Par ailleurs, l'année a été très calme et la volatilité des marchés financiers n'a plus été aussi faible depuis longtemps.

La bonne évolution des marchés financiers a été poussée par une croissance économique mondiale robuste et par des bénéfices accrus des entreprises. Aux Etats-Unis, la croissance économique a été plus forte en 2017 qu'en 2016 (+1,5%), avec 2,3%. L'un des piliers de la croissance a été la consommation privée qui a bénéficié de l'évolution positive du marché du travail. L'économie de la zone euro a également connu une forte hausse en 2017 (+2,4%). L'activité d'investissement des entreprises a sensiblement augmenté en dépit des incertitudes politiques. En Suisse, on estime que la croissance a été limitée à 1% en 2017, ce qui est à imputer à la faiblesse du premier semestre.

Grâce à la stratégie orientée vers les valeurs réelles, Profond a dégagé un rendement honorable de 11,3% (propre indice de référence de 12,4%). Les actions y ont le plus largement contribué, conformément aux attentes. Les actions suisses ont dégagé une performance de 25,4%, soit sensiblement meilleure que les actions étrangères avec 20,7%. La structure du portefeuille suisse s'est avérée payante, avec sa très large diversification et sa part relativement élevée en actions d'entreprises moyennes; le Swiss Market Index SMI a été largement dépassé.

Même si les obligations ont pu dégager une performance légèrement positive, elles ont peu contribué au rendement global en 2017. Nos gestionnaires de portefeuille sont parvenus à dépasser partiellement leurs indices de référence spécifiques, notamment par une sélection habile des titres.

La liquidité a pu être rémunérée plus fortement que son indice de référence et a contribué de manière neutre au résultat global, ce qui, dans l'environnement actuel d'intérêts négatifs, doit être considéré comme un succès.

Résumé du rendement des placements

Catégorie de placements	Proportion \varnothing	Contribution au résultat	Performance	Indice de référence
Actions	51,9%			
Suisse	22,6%	5,4%	25,4%	25,8%
Etranger	29,3%	5,7%	20,7%	19,7%
Obligations	10,8%			
Francs suisses	7,0%	0,0%	0,3%	0,1%
Devises étrangères	3,8%	0,0%	0,6%	-0,3%
Immobilier	28,6%	0,1%	0,4%	5,4%
Placements alternatifs	3,1%	0,1%	4,0%	9,1%
Liquidités	5,7%	0,0%	0,0%	-0,7%
Total*	100,0%	11,3%		

*chiffre arrondi

L'immobilier a contribué au résultat global à hauteur de 0,1 % au cours de l'exercice écoulé. Notre portefeuille immobilier suisse largement diversifié, composé d'immeubles d'habitation et commerciaux, a dégagé un rendement opérationnel conforme au marché de 3,8 %. Le rendement net des placements a été impacté en 2016 par des incidences fiscales résultant de l'achat d'un portefeuille de sociétés détenant des actions dans l'immobilier qui auront des répercussions pendant les trois prochaines années. Le portefeuille d'immeubles commerciaux en Allemagne et en Autriche, acheté au cours de l'exercice, est largement diversifié en matière de situation et d'utilisation, mais il a souffert de frais considérables de transaction et d'impôts sur les mutations foncières ainsi que de revenus locatifs partiels du fait de l'achat en cours d'année. Le portefeuille indirect composé de fondations et de fonds de placement dans l'immobilier en Suisse et à l'étranger a dégagé, au cours de l'exercice, un rendement des placements de 5,3 %.

Le rendement des placements alternatifs a atteint 4,0 % au cours de l'année écoulée. Les participations dans le domaine du capital-investissement ont dégagé les meilleurs rendements. Les placements en infrastructures ont dégagé une performance opérationnelle de 4,0 % tout en subissant une légère dévalorisation du fait d'une modification des bases d'évaluation.

L'écart standard du portefeuille en tant qu'indicateur de risque a de nouveau diminué en 2017 en passant à 4,2 % (2016 : 7,5 %). La volatilité du portefeuille de Profond est en adéquation avec l'ensemble des marchés financiers.

Composition de la fortune

L'allocation d'actions s'élevant à 52 %, grâce à la réévaluation par le marché, un niveau légèrement supérieur à celui de l'allocation stratégique a été atteint, aussi bien en moyenne annuelle qu'en fin d'année. Cette surpondération des actions est constatée à la fois dans les actions suisses et dans les actions étrangères.

La part de l'immobilier dans le portefeuille total était de 32 % à la fin de l'année.

Etant donné que les rendements des obligations ont continué à être négatifs cette année, de sorte que techniquement aucun rendement positif ne semble possible dans les années à venir, Profond a continué à réduire légèrement son portefeuille d'obligations au cours de cette année. A la fin décembre, l'allocation globale en obligations (domestiques et étrangères) atteignait encore 9 %. Cette allocation va cependant être maintenue dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour des raisons de diversification et de gestion de liquidités.

Avec l'achat d'une nouvelle installation photovoltaïque, Profond a fait passer à 3 % sa part dans les placements alternatifs.

En ce qui concerne le risque de change, Profond poursuit résolument une stratégie de couverture du risque de change des obligations en devises étrangères, en immobilier étranger et en placements en infrastructures. La majeure partie des actions étrangères, en revanche, ne sont pas couvertes. Au total, près de 70 % du portefeuille global est ainsi investi en francs suisses.

La liquidité a atteint 4 % env. en moyenne annuelle. Du fait de la structure positive en cash-flow, Profond est contraint de trouver rapidement des possibilités de placement avec de bonnes caractéristiques de rendement/risque.

Compatibilité par secteurs

Depuis l'exercice 2014, Profond présente séparément les résultats des trois secteurs « Processus d'épargne », « Processus de risque » et « Processus de gestion », ce qui permet d'observer comment les fonds sont utilisés. L'objectif est que les coûts des processus de risque et de gestion soient couverts par les commissions correspondantes et que toutes les cotisations d'épargne soient affectées au processus d'épargne. Un résultat net positif des trois secteurs est mis à la disposition de ce que l'on appelle le processus d'épargne et profite toujours en totalité aux destinataires, parce que Profond est une fondation.

Processus d'épargne

Les principales recettes proviennent des cotisations, des prestations d'entrée et des placements ainsi que des revenus de la fortune. Sur ces recettes, Profond finance surtout les prestations en capital et en rentes, les prestations de sortie, les intérêts et les provisions ainsi que les frais de gestion de fortune.

Processus de risque

Quasiment toutes les recettes proviennent des cotisations de risque des clients. Etant donné que Profond ne se réassure plus depuis 2013, elle ne perçoit plus que de faibles indemnisations des anciens sinistres. Ces recettes financent les prestations en capital en cas de décès et les rentes d'invalidité ainsi que les rentes de veuve et d'orphelin qui y sont liées.

Processus de gestion

Ce secteur comprend les activités relatives au suivi général des clients (comme la rédaction de documents et de décomptes pour des assurés ou des entreprises membres) et le suivi des clients lors des entrées et des sorties (par exemple pour des rachats ou des départs à la retraite). Les contributions aux frais administratifs sont utilisées pour rémunérer les collaborateurs ainsi que pour les loyers et les autres frais.

Résultat général 2017

En 2017, les recettes ont été supérieures aux dépenses à hauteur de CHF 372,7 millions, ce qui a permis de faire passer la réserve de fluctuation de valeur à CHF 796,1 millions. Cela correspond à près de 12,6 % du capital de prévoyance à couvrir qui s'élève à CHF 6,3 milliards.

Les liquidités opérationnelles en tant que solde des (+) recettes de cotisations, (+) des prestations d'entrée et placements, (-) des prestations de sortie ainsi que (-) des versements en capital et en rentes s'élèvent à CHF 316,3 millions, soit une hausse sensible par rapport à l'année précédente.

Sur les placements sur la fortune, le résultat net a atteint CHF 729,3 millions. Cela correspond à une hausse de CHF 499,3 millions par rapport à l'année précédente qui est à imputer à des rendements supérieurs.

Compatibilité par secteurs (en milliers de CHF)

	Processus d'épargne	Processus de risque	Processus de gestion	Total 2017	Total 2016
Recettes des cotisations	268 632	31 589	15 854	316 075	299 257
Prestations d'entrée et placements	606 354	0	0	606 354	450 233
Recettes sur placements de la fortune (nettes)	729 304	0	0	729 304	229 967
Recettes sur prestations d'assurance	0	2 469	0	2 469	3 247
Revenu hors exercice	0	0	0	0	9 580
Total des recettes	1 604 290	34 058	15 854	1 654 202	992 284
Prestations de sortie	-364 618	0	0	-364 618	-439 108
Prestations en capital et en rentes	-239 782	-1 742	0	-241 524	-227 825
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques, de réserves de cotisations	-642 214	-14 458	0	-656 672	-219 359
Charges d'assurance	0	-3 495	0	-3 495	-1 914
Frais administratifs	0	0	-15 158	-15 158	-16 158
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-372 735	0	0	-372 735	-87 920
Total des dépenses	-1 619 349	-19 695	-15 158	-1 654 202	-992 284
Résultat	-15 059	14 363	696	0	0

Le processus de risque dégage de nouveau un excédent qui est supérieur de CHF 3,6 millions à celui de 2016 (CHF 14,4 millions) et qui profite aux assurés. Les sinistres ont encore fortement reculé en 2017 de CHF 5,1 millions au total alors que le nombre d'assurés a augmenté.

Le résultat dans le processus de gestion s'est sensiblement amélioré. Il en découle un excédent de CHF 0,7 million.

Processus d'épargne

En 2017, la fortune de placement a enregistré une hausse de CHF 1,1 milliard. Les recettes des placements ont augmenté de CHF 499,3 millions pour atteindre CHF 729,3 millions. Le rendement de 11,3 % net qui en résulte dépasse largement l'objectif de rendement à long terme de 4,3 %.

Processus d'épargne (en milliers de CHF)

	2017	2016
Recettes des cotisations d'épargne	268 632	253 093
Nouvelles affiliations	190 498	91 385
Prestations de libre passage	278 846	287 557
Rachats	44 856	38 979
Autres placements	92 154	32 312
Prestations d'entrée et placements	606 354	450 233
Revenus du capital	754 826	254 748
Frais de gestion de fortune	-25 522	-24 781
Recettes sur placements (nettes)	729 304	229 967
Revenu hors exercice	0	9 580
Revenu hors exercice	0	9 580
Total des recettes	1 604 290	942 873
Résiliations de contrats	-3 566	-64 526
Prestations de libre passage en raison de sorties individuelles	-329 012	-339 355
Autres retraits et prestations	-32 040	-35 227
Prestations de sortie	-364 618	-439 108
Prestations en capital au moment du départ à la retraite	-59 581	-60 201
Rentes de vieillesse, de conjoint et pour enfant de retraités	-162 439	-150 815
Rentes d'invalidité, rentes d'invalidité pour enfant, rentes d'orphelin	-17 762	-15 373
Prestations en capital et en rentes	-239 782	-226 389
Variation du capital de prévoyance	-260 942	-57 998
Rémunération ordinaire du capital de prévoyance	-34 534	-43 006
Intérêts supplémentaires du capital de prévoyance	-87 801	-31 280
Variation du capital vieillesse/provisions techniques conformément à l'expertise de technique d'assurance	-261 271	-60 863
Variation des réserves des cotisations et des fonds libres	2 334	-6 212
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques, de réserves de cotisations	-642 214	-199 359
Variation de la réserve de fluctuation de valeur	-372 735	-87 920
Total des dépenses	-1 619 349	-952 776
Résultat	-15 059	-9 903

Les recettes des cotisations d'épargne ont pu être augmentées de nouveau au cours de l'exercice à hauteur de CHF 15,5 millions. Par rapport à l'année précédente, les prestations d'entrée et les contributions ont augmenté de CHF 156,1 millions pour atteindre CHF 606,4 millions. Cela est dû principalement au nombre élevé de nouvelles affiliations. Les prestations de libre passage perçues ont atteint le même volume qu'au cours de l'année précédente.

Les prestations d'entrée ont dépassé les sorties de CHF 241,7 millions. L'effet positif provient du fait que davantage de nouvelles affiliations ont pu être enregistrées et que peu de résiliations ont été constatées par rapport à l'année précédente. Les prestations en capital et en rentes qui ont été versées ont augmenté de nouveau de CHF 13,4 millions.

Du côté des dépenses, des capitaux de prévoyance ont dû être constitués en 2017 (– CHF 260,9 millions). La réduction du taux technique de 3,5 à 3,0 % y a contribué à hauteur de CHF 155,5 millions. Le solde provient de prestations d'entrée plus élevées découlant des nouvelles affiliations et de prestations de sortie inférieures en raison de résiliations de contrats.

Au total, les recettes ont dépassé les dépenses, de sorte que la réserve de fluctuation de valeur a été relevée de CHF 372,7 millions.

Processus de risque

Le résultat positif a été de nouveau accru de CHF 14,4 millions par rapport à l'année précédente. Grâce aux sinistres sensiblement inférieurs (– CHF 5,1 millions), ce résultat est supérieur à celui de l'année précédente.

Une provision a été constituée en 2015 sur la base des contrats d'adhésion prolongés en relation avec l'adaptation du tarif. Cette provision est dissoute sur les années 2016 à 2018 (CHF 4,3 millions en 2017) et profite aux partenaires affiliés sous la forme de réductions de cotisations. La dissolution de provision a également contribué au bon résultat.

La charge de sinistres généralement très faible a encore diminué de CHF 5,1 millions par rapport à l'année précédente et atteint désormais CHF 17,9 millions. Inférieure depuis plusieurs années aux attentes de technique d'assurance qui ont été calculées conformément aux bases tarifaires, elle a été le déclencheur de la réduction des primes déjà mentionnée.

Processus de risque (en milliers de CHF)

	2017	2016
Recettes sur les cotisations de risque	31 589	30 915
Recettes sur les prestations d'assurance	2 469	3 247
Total des recettes	34 058	34 162
Prestations en capital en cas de décès	–1 742	–1 436
Variation du capital vieillesse/provisions techniques conformément à l'expertise de technique d'assurance	3 464	3 041
Sinistres en raison de décès et d'invalidité	–17 922	–23 041
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques, de réserves de cotisations	–14 458	–20 000
Primes de risque du réassureur	–124	–119
Risk + Health et Case Management	–1 778	–521
Cotisations au fonds de garantie	–1 593	–1 274
Frais d'assurance	–3 495	–1 914
Total des dépenses	–19 695	–23 350
Résultat	14 363	10 812

Les dépenses sont inférieures de près de CHF 3,7 millions au total par rapport à l'année précédente. Le motif en est de nouveau la quantité réduite de cas de sinistres en dépit du nombre en hausse des assurés.

Processus de gestion

Un excédent réjouissant de CHF 0,7 million a été enregistré. Les recettes de CHF 15,9 millions sont supérieures aux dépenses de CHF 15,2 millions.

Depuis 2015, l'indemnité de distribution pour les clients suivis directement – antérieurement enregistrée dans le processus de risque – est intégrée au processus de gestion, ce qui a eu un effet positif sur le résultat à hauteur de CHF 2,5 millions. Les recettes découlant des contributions aux frais administratifs ont été supérieures à celles de l'année précédente (+CHF 0,4 million), ce qui est à imputer principalement aux produits des nouvelles affiliations. Au total et comme l'année passée, les contributions aux frais administratifs représentent environ 60 % des recettes du processus de gestion alors que les rémunérations des courtiers et commissions de vente atteignent près de 40 %.

Les frais de marketing et de publicité (distribution comprise) ont de nouveau augmenté en 2017. L'extension en personnel de la distribution, comprise dans cette position, y a sensiblement contribué. A l'inverse, les rétributions des courtiers étaient inférieures de CHF 0,9 million par rapport à l'année précédente. Cela est à imputer au nouveau régime de rémunération des courtiers en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

La baisse absolue des frais administratifs par rapport à l'année précédente, malgré un nombre plus élevé d'assurés, a entraîné une baisse significative des coûts moyens par personne assurée. Pour l'exercice concerné, ces coûts ont atteint CHF 366 (année précédente CHF 393).

Processus de gestion (en milliers de CHF)

	2017	2016
Cotisations Rémunérations des courtiers	3 895	4 819
Commissions de vente incluses dans le calcul Adhésions gérées directement	2 513	1 354
Contributions aux frais administratifs	9 446	9 076
Total des recettes	15 854	15 249
Frais administratifs généraux	-9 006	-9 435
Marketing et publicité (distribution comprise)	-3 061	-2 279
Activité de courtage	-3 895	-4 819
Révision, experts et autorité de surveillance	-298	-217
Autres charges/produits	1 102	592
Frais administratifs	-15 158	-16 158
Charges hors exercice	0	0
Total des dépenses	-15 158	-16 158
Résultat	696	-909

Développement durable et engagement

Profond poursuit une approche globale du développement durable qui prend aussi bien en compte les aspects économiques et écologiques que les aspects sociétaux. Nous nous engageons à tenir compte des intérêts des futures générations.

Profond s'engage en faveur du développement durable

La pensée et l'action durables jouent un rôle-clé dans notre culture d'entreprise. Nous nous engageons en faveur d'une utilisation responsable de nos ressources, aussi bien dans le domaine de la prévoyance et des placements que dans les activités opérationnelles. Profond poursuit une approche globale du développement durable qui prend aussi bien en compte les aspects économiques et écologiques que les aspects sociétaux. Nous nous engageons à tenir compte des intérêts des futures générations.

Notre stratégie de placement à long terme, axée sur une part élevée en valeurs réelles, ouvre la voie à la génération de revenus de la fortune durablement élevés et à leur transfert à nos assurés, sous la forme de prestations durablement élevées. Pour être en mesure de proposer aux futures générations des prestations et une sécurité élevées, nous nous engageons en faveur d'une répartition équitable des prestations entre les bénéficiaires de rente et les assurés actifs.

Nous accordons une grande importance à l'investissement responsable. Il contient ce qui suit :

Exercice des droits de vote et des droits liés à la qualité d'actionnaire dans les sociétés cotées en Suisse

En nous prévalant de nos droits de vote et de nos droits en tant qu'actionnaires, nous contribuons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons agissent de manière durable. Lors de l'exercice des droits de vote et des droits liés à la qualité d'actionnaire en Suisse, nous nous faisons conseiller par Inrate, agence de notation suisse indépendante, spécialisée dans le développement durable. Le vote de Profond peut être consulté sur notre site Internet.

Conduite d'analyses de risques

Au cours de la période sous revue, Profond a pour la première fois procédé à une analyse de tous les placements en actions. Sur la base des critères de l'Association suisse des investissements responsables (SVVK-ASIR), Profond a vérifié si elle détenait des actions d'entreprises dont l'ASIR recommande l'exclusion. Après cette analyse, Profond a décidé de prendre des mesures en conséquence.

En complément, Profond a mis en place un examen systématique de la conformité du portefeuille aux exigences du développement durable, réalisé par le prestataire externe Conser Invest SA au printemps 2018. Avec ces deux analyses, nous avons créé la base requise pour l'élaboration d'une stratégie globale en faveur du développement durable sur l'ensemble des futures catégories de placement.

Code de conduite

La conduite de Profond doit – du fait de sa fonction fiduciaire – répondre à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), Profond est soumise à la charte de l'ASIP qui représente un code de conduite contraignant. Profond s'engage à respecter les principes de la charte de l'ASIP et à prendre les mesures appropriées à cet égard. L'application de la charte ASIP est garantie par des déclarations de loyauté et d'intégrité de l'ensemble des collaborateurs et des prestataires externes chargés des placements de la fortune.

Profond travaille exclusivement, dans les activités de gestion de fortune, avec des partenaires commerciaux qui se sont engagés à respecter les principes de la charte ASIP.

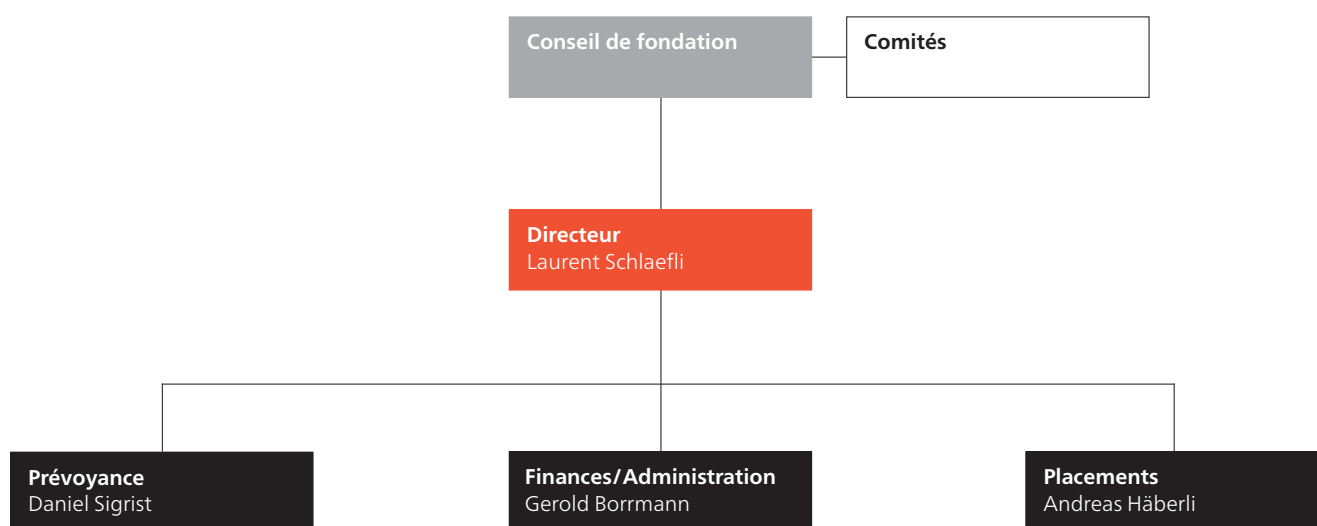
Profond s'engage en faveur du développement durable non seulement en matière de placements, mais aussi dans les activités opérationnelles. Les mesures du domaine opérationnel comprennent :

- En notre qualité d'employeur responsable, nous accordons une grande importance à des conditions de travail attrayantes et à un niveau élevé de satisfaction des collaborateurs. Nous mesurons la satisfaction des collaborateurs à l'aide d'une enquête annuelle et définissons des mesures en vue de l'améliorer. La promotion des collaborateurs constitue une de nos priorités. Nous organisons ainsi des formations et soutenons les collaborateurs dans leurs formations continues.
- Nous nous efforçons de réduire notre empreinte écologique. C'est la raison pour laquelle nous utilisons les ressources naturelles avec le plus grand soin et nous concentrons sur des produits durables. Sur notre site de Zurich, la totalité de notre électricité provient d'énergies renouvelables. Le papier des imprimantes et des photocopieurs utilisé par Profond est certifié FSC. Pour améliorer encore davantage notre écobilan, nous utilisons des stations centrales d'impression.

Gouvernance

Profond s'assure que les intérêts des différentes parties prenantes internes ou externes soient pris en compte de manière équilibrée. L'organisation et le contrôle sont conformes aux dispositions de l'art. 48 ss LPP.

Structure d'organisation



Situation au: 1er février 2018

La gouvernance de Profond vise à prendre en compte de manière équilibrée les intérêts des différentes parties prenantes. L'accent est mis sur l'organisation de la direction et son contrôle. Selon l'art. 51a LPP, le Conseil de fondation est chargé de la direction générale et de la surveillance de la direction. Il délègue ses tâches à la direction et aux comités. La délégation des tâches à des tiers est limitée par la loi. Les comités se composent des membres du Conseil de fondation, des membres de la direction, des collaborateurs de Profond et de spécialistes externes.

Le Conseil de fondation a confié au directeur toutes les tâches essentielles dans les domaines suivants : prévoyance, finances/administration et placements. Chaque membre de la direction rattaché au directeur est responsable des résultats de son propre domaine.

En outre, le Conseil de fondation a des tâches spécifiques de surveillance qui sont organisées en tant que fonctions transversales et qui recouvrent tous les domaines de direction tels que la gestion des risques et le système de contrôle interne. Ces tâches sont assumées par le comité de risques, le comité de rémunération et le comité de direction.



d.g.à.d.: Peter E. Bodmer, Frédéric E. Goetschmann, Denis Mazouer, Beda Mrose

Conseil de fondation

Peter E. Bodmer (depuis août 2017), représentant des employés ; lic. ès. sc. éco. publ., MBA IMD ; Chairman & CEO BEKA Group ; membre du comité de l'immobilier ; autres mandats : président du Conseil de fondation de Profond Fondation de placement*, administrateur d'Arbonia Holding AG, administrateur de Peach Property Group, administrateur d'Helvetica Property Investors AG, administrateur de Brüttsch/Rüeggger Holding AG, administrateur de Kuratle Group, administrateur d'Inovetica Holding AG, administrateur de Klinik Schloss Mammern AG, Conseil de fondation de Wilhelm Schulthess Stiftung, délégué du Conseil de fondation d'Innovationspark Zurich, délégué du conseil d'administration du canton de Zurich pour la planification stratégique de l'évolution de l'Hôpital universitaire de Zurich et coordination générale du domaine des hautes écoles

Frédéric E. Goetschmann (depuis 2016), représentant des employés ; lic. ès. sc. pol. ; CFO Quickline Holding AG ; autres mandats : conseil de fondation Profond Fondation de placement* (depuis 2016), administrateur de QL AG, QL Business AG, QL Net AG, QL Regio Basel AG et QL Münchenbuchsee AG

Denis Mazouer (depuis 2016), représentant des employés ; lic. ès. sc. éco., expert CP SKPE, actuaire SAV ; Consulting Actuary, Partner chez Péricle's Group ; membre du comité des risques (depuis 2016)

Beda Mrose (depuis 2016), représentant des employeurs ; lic. ès. sc. jur. avocat, M.B.L.-HSG, chkp. ag Rechtsanwälte und Notariat ; membre du comité des risques (depuis 2016) ; autres mandats : conseil de fondation Profond Fondation de placement*, administrateur de B+B Holding AG* et B+B Vorsorge AG*

* Entités détenues en totalité ou en partie par la fondation collective Profond



d.g.à.d.: Werner Murer-Chevalier, Mirjam Staub-Bisang, Aldo Platz, Willy Theilacker

Werner Murer-Chevalier (depuis 2015), vice-président, représentant des employeurs ; Dr. ès. sc. phil. I, psychologie du travail et des organisations ; managing partner et président CA mpw Beratungsteam AG ; membre du comité des rémunérations et de direction (depuis 2016) ; autres mandats : conseil de fondation mpw-Stiftung

Mirjam Staub-Bisang (depuis 2015), présidente, représentante des employeurs ; avocate et docteur en droit, MBA INSEAD ; CEO et administrateur d'Independent Capital Group AG, membre du comité des placements en valeurs mobilières et du comité des placements alternatifs (depuis 2016) ainsi que membre de la commission d'allocation des placements (présidence par intérim depuis juillet 2017) ; autres mandats, notamment : administratrice Profond Finanzgesellschaft AG, Agro Energie Schwyz AG*, Bellevue Group AG, ABN Amro Investment Solutions et INSEAD

Aldo Platz (depuis 2008), représentant des employés ; comptable avec dipl. féd. ; directeur de l'administration, Center da sandà Engiadina Bassa

Willy Theilacker (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs ; comptable/contrôleur avec diplôme fédéral ; Theilacker & Partner AG ; membre du comité de rémunération et de direction (depuis 2013) ; autres mandats : président du CF de Stiftung RgZ, B+B Holding AG* et B+B Vorsorge AG*, VR Linkgroup

* Entités détenues en totalité ou en partie par la fondation collective Profond

Direction



Gerold Borrmann



Andreas Häberli



Laurent Schlaefli



Daniel Sigrüst

Gerold Borrmann (depuis août 2017), responsable Finance/Administration ; Master of Science in Business Management WWU Münster, Postgraduate Diploma in Business, Massey, Nouvelle-Zélande ; longue expérience dans le secteur financier et des assurances, notamment dans des positions de direction auprès de Farmers' Mutual Group et de Credit Union North, Nouvelle-Zélande

Andreas Häberli (depuis février 2018), responsable des Placements ; économiste KSZ ; CIO Profond Fondation de placement (2014 à 2016), membre du comité de placements en titres (présidence depuis 2014) et commission d'allocation des placements (depuis juillet 2017) ; plus de 25 ans d'expérience dans le secteur bancaire, notamment auprès d'UBS en qualité de directeur du courtage, des opérations sur actions et de la banque d'investissement de Suisse, ancien administrateur de SIX, EUREX et Virt-x London

Laurent Schlaefli (depuis janvier 2017), président de la direction ; économiste avec dipl. féd. et EMBA HEC Paris ; membre du comité de direction (présidence depuis janvier 2017), membre du comité des risques (depuis janvier 2017) ; plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des assurances, notamment dans des positions de direction au sein de Winterthur, Zurich, Swiss Life et Generali dans diverses fonctions de direction, stratégiques et de distribution

Daniel Sigrüst (depuis 2016), responsable de la Prévoyance, directeur-adjoint ; expert en assurances privées avec dipl. féd. et directeur de caisse de pension avec dipl. féd. Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la prévoyance, notamment dans des positions de direction au sein d'Allianz Suisse à Genève et Zurich, membre de la direction de la CP cantonale, directeur de la CP auprès d'une fondation d'entreprise et membre du Conseil de fondation. Mandats externes exécutés : notamment sept ans en qualité d'expert aux examens féd. à Berne

Organes

Membres dans l'ordre alphabétique

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation assume la direction générale et le contrôle de la fondation. Il veille à l'exécution des tâches légales et détermine les objectifs et les principes stratégiques ainsi que les moyens requis pour les atteindre. Il détermine l'organisation de la fondation, veille à sa stabilité financière, surveille la direction et nomme l'organe de révision ainsi que l'expert en prévoyance professionnelle. La durée du mandat du Conseil de fondation est de quatre ans. La période actuelle de mandat prend fin au 31 mai 2020.

Peter E. Bodmer (depuis août 2017),
représentant des employés

Frédéric E. Goetschmann (depuis 2016),
représentant des employés

Denis Mazouer (depuis 2016),
représentant des employés

Beda Mrose (depuis janvier 2017, auparavant délégué
depuis 2016), représentant des employés

Werner Murer-Chevalier (depuis 2015), vice-président
(depuis juillet 2017), représentant des employés

Aldo Platz (depuis 2008), représentant des employés

Mirjam Staub-Bisang (depuis 2015), présidente
(depuis juillet 2017), représentant des employés

Willy Theilacker (depuis 1992), vice-président,
représentant des employés

Départs :

Andreas Höchli (de 1992 à janvier 2017),
vice-président, représentant des employés

Olaf Meyer (de 2012 à juin 2017), président,
représentant des employés

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 13

Comité de direction

Le comité de direction garantit le flux d'informations entre le Conseil de fondation et la direction entre deux séances du Conseil de fondation. Il applique les décisions du Conseil de fondation en collaboration avec la direction et prépare les séances du Conseil de fondation.

Werner Murer-Chevalier (depuis 2016), membre
Laurent Schlaefli (depuis janvier 2017), président
(depuis août 2017)

Mirjam Staub-Bisang (depuis juillet 2017), membre
Willy Theilacker (depuis 2013), membre

Participant avec voix consultative :

Gerold Borrmann (depuis septembre 2017)

Andreas Häberli (depuis février 2018)

Daniel Sigrist (depuis septembre 2017)

Départs :

Christina Böck (de août 2017 à janvier 2018), membre

Olaf Meyer (de 2013 à juin 2017), président

Bendicht Rindlisbacher (de septembre 2017 à janvier
2018), membre avec voix consultative

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 11

Comité de rémunération

Le comité de rémunération conseille le Conseil de fondation lors de la nomination et de l'indemnisation des membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction. En collaboration avec le Conseil de fondation et la direction, il élabore le budget des frais de personnel.

Werner Murer-Chevalier (depuis 2016), président
(depuis juillet 2017)

Mirjam Staub-Bisang (depuis juillet 2017), membre
Willy Theilacker (depuis 2013), membre

Participant avec voix consultative :

Petra de Capitani (depuis 2016)

Laurent Schlaefli (depuis janvier 2017)

Départs :

Christina Böck (de septembre 2017 à janvier 2018),
membre

Olaf Meyer (de 2013 à juin 2017), président

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 2

Comité des risques

Le comité des risques surveille et contrôle les principaux risques de Profond. En outre, il surveille l'application des mesures proposées par les initiateurs de risques et présente des rapports à la direction et au Conseil de fondation.

Denis Mazouer (depuis 2016), membre
Beda Mrose (depuis 2016), membre
Aldo Platz (de juillet 2017 à mai 2018 membre),
président (à partir de juin 2018)
Laurent Schlaefli (depuis janvier 2017), membre
Mirjam Staub-Bisang (de juillet 2017 à mai 2018),
présidence par intérim

Participant avec voix consultative :
Gerold Borrmann (depuis septembre 2017)
Andreas Häberli (depuis février 2018)

Départs :
Christina Böck (de juillet 2017 à janvier 2018), membre
Andreas Höchli (de 2015 à janvier 2017), membre
Olaf Meyer (de 2015 à juin 2017), président

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 5

Commission d'allocation des placements (active depuis juillet 2017)

La tâche principale de la commission d'allocation des placements est la mise en œuvre de l'allocation stratégique de placement et la surveillance tactique de l'allocation de placement ou de ses marges de fluctuation. L'activité intrinsèque de placement ou la sélection des gérants est déléguée à chacun des comités de placement.

Franz Gysin (de août 2017 à janvier 2018 participant
avec voix consultative), membre (à partir de mars 2018)
Andreas Häberli (depuis juillet 2017), membre
Mirjam Staub-Bisang (depuis juillet 2017),
présidence par intérim

Participant avec voix consultative :
Peter Birchmeier (depuis juillet 2017)
Simone Farinelli (depuis septembre 2017)
Christian Fitze (depuis juillet 2017)

Toujours invité :
Markus Bienhold (depuis octobre 2017)

Départs :
Christina Böck (de juillet 2017 à janvier 2018), membre

Comité des placements en titres

Le comité des placements en titres est chargé par le Conseil de fondation du déploiement de la stratégie de placement dans le domaine des titres. Il sélectionne les gérants de portefeuille et gère ses propres mandats. Il est en contact avec la banque de dépôt et présente chaque mois un rapport au Conseil de fondation. Il élabore notamment les cahiers des charges et les mandats de gestion des gestionnaires de portefeuille et fait des propositions d'amélioration dans le règlement des placements et dans les directives générales de placement, notamment par rapport à l'allocation stratégique de placement. Il surveille l'activité de placement et le résultat des investissements.

Franz Gysin (de août 2017 à janvier 2018 participant
avec voix consultative), membre (à partir de mars 2018)
Andreas Häberli (depuis 2012), président
Mirjam Staub-Bisang (depuis 2016), membre

Participant avec voix consultative :
Peter Birchmeier (depuis 2012)
Simone Farinelli (depuis septembre 2017)

Toujours invité :
Markus Bienhold (depuis octobre 2017)

Départs :
Christina Böck (de 2016 à janvier 2018), membre
Olaf Meyer (de 2013 à juin 2017), membre

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 6

Comité des placements immobiliers

Le comité des placements immobiliers, organe de détermination de la stratégie dans le domaine de l'immobilier, est un organe de l'institution de prévoyance et l'un des comités spécifiques de Profond. L'institution de prévoyance Profond a créé Profond Fondation de placement le 19 janvier 2016. Tout l'immobilier détenu directement par l'institution de prévoyance a été transféré dans cette fondation. L'institution de prévoyance Profond en est la seule propriétaire.

Peter E. Bodmer (depuis août 2017), membre
Herbert Meierhofer (depuis 2010), président
Hansjörg Pedrett (depuis 2010), membre
Roland Vögele (depuis septembre 2017), membre

Participant avec voix consultative :
Peter Birchmeier (depuis 2015)
Gerold Borrmann (depuis août 2017)
Alex Schärer (depuis 2016)

Toujours invité :
Andreas Häberli (à partir de février 2018)
Mirjam Staub-Bisang (depuis septembre 2017, auparavant membre depuis juillet 2017)

Départs :
Christina Böck (de 2016 à janvier 2018), membre
Andreas Höchli (de 2016 à janvier 2017), membre
Florian Kuprecht (de 2016 à décembre 2017), membre
Olaf Meyer (de 2016 à juin 2017), membre

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 7

Comité des placements alternatifs

Le comité des placements alternatifs élabore la stratégie d'investissement dans des placements alternatifs à l'intention du Conseil de fondation. Il est impliqué dans l'acquisition de participations directes et dans la gestion des participations en placements alternatifs.

Mirjam Staub-Bisang (depuis 2016), membre
(depuis juillet 2017 présidence par intérim)

Participant avec voix consultative :
Markus Bienhold (depuis octobre 2017)
Peter Birchmeier (depuis 2015)
Gerold Borrmann (depuis août 2017)

Départs :
Hans-Christian Angele (de 2016 à septembre 2017), membre
Christina Böck (de 2016 à janvier 2018), membre
Valentin Gerig (de 2016 à juillet 2017), membre
Andreas Höchli (de 2015 à janvier 2017), membre
Olaf Meyer (de 2015 à juin 2017), président

Nombre de séances durant l'exercice sous revue : 10
Nombre de conférences téléphoniques durant l'exercice sous revue : 7

Direction

La direction gère les opérations courantes dans le cadre des indications du Conseil de fondation et édicte les directives nécessaires à l'organisation interne. La direction se compose de la manière suivante depuis le 1er février 2018 :

Gerold Borrmann (depuis août 2017), responsable Finance/Administration
Andreas Häberli (depuis février 2018), responsable des Placements
Laurent Schlaefli (depuis janvier 2017), directeur, président de la direction
Daniel Sigrist (depuis 2016), responsable de la Prévoyance

Départs :
Christina Böck (de 2016 à janvier 2018), responsable des Placements
Bendicht Rindlisbacher (de 2015 à janvier 2018), responsable Gestion des marchés

Organes externes et partenaires

Organe de révision

L'organe de révision est Progressia Wirtschaftsprüfung AG, Au. Roger Boccali, réviseur en chef, exerce son mandat depuis 2010. L'organe de révision est nommé à chaque fois pour une année par le Conseil de fondation, sur proposition de la direction. Il effectue son travail dans le cadre des dispositions légales, selon les principes de la profession ainsi que des indications de la norme nationale de contrôle. Il remet au Conseil de fondation un rapport complet.

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert en prévoyance professionnelle est la Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG. L'expert en chef, Ernst Sutter, est agréé par la commission de surveillance de la prévoyance professionnelle en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

Surveillance externe

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle, Profond relève de la surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich.

Gestion des risques, directives et droits de vote

Gestion des risques

L'obtention de rendements sur les placements, tout comme toutes les autres activités de l'institution de prévoyance, est associée à de nombreux risques. A des fins d'identification, d'analyse, d'évaluation et de hiérarchisation de ces risques et de définition des mesures et des contrôles qui en découlent, Profond a mis au point une gestion intégrée des risques qui a été introduite en 2016. La gestion des risques les évalue en fonction des six métriques suivantes : ampleur des dommages sur les plans qualitatif et quantitatif, durée jusqu'à la reconnaissance de l'événement, gestion de l'événement, contrôle et conscience de l'exposition au risque. Cela permet de caractériser les risques sous forme différenciée et d'identifier les changements.

Système de contrôle interne

Profond fait appel à un système de contrôle interne (SCI) qui est continuellement adapté et développé en fonction des besoins de Profond et qui correspond aux standards internationaux. Tous les collaborateurs sont informés du SCI et formés en conséquence. Un audit interne est effectué chaque année sur une base aléatoire pour vérifier si les mesures définies dans le SCI sont respectées.

Depuis 2016, Profond rédige un rapport selon l'« International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3402 Assurance Reports on Controls at a Service Organisation ». Ce rapport est vérifié et confirmé par un auditeur indépendant.

Intégrité et loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs déclarent, lors de leur entrée en fonction, respecter ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction confirment en outre chaque année qu'ils satisfont aux exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions de loyauté.

Exercice des droits de vote dans les sociétés suisse cotées

Profond exerce ses droit de vote dans les société suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte le mieux possible les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'In-rate qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote.

Pour les sociétés domiciliées à l'étranger, les droits de vote ne sont pas exercés sous forme active, mais laissés à l'appréciation des gérants chargés de la gestion de la fortune.

Comptes annuels au 31 décembre 2017

Bilan

	Annexe Chiffre	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Actif			
Placement de fortune			
Liquidités		228 107 556	175 674 082
Créances	7.1	14 571 786	17 129 434
Créances envers les membres		21 034 148	25 169 781
Comptes courants	7.2	46 740 512	88 741 250
Placements de capitaux		7 067 092 141	6 010 805 373
Total des placements de fortune		7 377 546 143	6 317 519 920
Compte de régularisation actif	7.3	4 394 212	5 179 261
Total de l'actif	6.3	7 381 940 355	6 322 699 181
Passif			
Engagements	7.4	180 807 986	148 481 368
Compte de régularisation passif		2 128 200	1 645 639
Réserves de cotisations de l'employeur pour caisses de pension	5.10	63 572 766	59 568 752
Provisions non techniques	7.5	3 587 250	3 119 697
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3 745 849 688	3 379 516 945
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	5.5	2 361 787 468	2 136 673 131
Provisions techniques	5.7.1	186 934 596	125 017 853
Capitaux libres séparés affiliations	5.8	38 967 859	45 306 530
Provisions séparées caisses de pension	5.9	2 200 000	0
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques		6 335 739 611	5 686 514 459
Réserve de fluctuation de valeur	6.2	796 104 542	423 369 266
Total du passif		7 381 940 355	6 322 699 181

Compte de résultat

	Annexe Chiffre	2017 CHF	2016 CHF
Cotisations employés	5.3	132 051 565	125 470 706
Cotisations employeurs	5.3	184 024 629	173 785 429
Prélèvements sur RCE pour le financement des cotisations		-8 003 026	-6 194 832
Apports uniques et sommes de rachats		52 074 810	43 155 495
Apports aux réserves de cotisations de l'employeur		13 213 940	12 446 648
Cotisations ordinaires et diverses, apports		373 361 918	348 663 446
Prestations de libre passage		469 344 261	378 942 219
Apports en faveur des fonds libres en cas de reprise d'effectifs d'assurés		5 500 328	7 157 591
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		4 027 755	3 805 295
Apports capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente en cas de reprise d'effectifs d'assurés		67 035 107	10 921 219
Apports aux provisions techniques en cas de reprise d'effectifs d'assurés		959 793	0
Apports aux provisions séparées caisses de pension		2 200 000	0
Prestations d'entrée		549 067 244	400 826 324
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		922 429 162	749 489 770
Prestations de vieillesse		-138 963 438	-127 915 556
Rentes de survivants		-24 239 585	-23 706 244
Rentes d'invalidité		-16 991 214	-14 565 372
Rentes de divorce		-6 672	0
Prestations en capital en cas de départ à la retraite		-56 415 771	-57 633 267
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-4 906 887	-4 003 988
Prestations réglementaires		-241 523 567	-227 824 427
Prestations extra-réglementaires	7.6	-12 541 076	-16 500 889
Prestations de libre passage à la sortie		-332 578 092	-403 881 049
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		-1 050 831	-851 619
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		-18 448 486	-17 874 222
Prestations de sortie		-364 618 485	-439 107 779
Sorties pour prestations et versements anticipés		-606 142 052	-666 932 206
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-260 942 268	-57 997 807
Constitution capital de prévoyance bénéficiaires de rente		-211 611 610	-136 123 680
Constitution provisions techniques (exercice précédent : dissolution)		-64 116 744	55 260 864
Rémunération du capital d'épargne		-122 335 116	-74 286 243
Constitution de réserves de cotisations		-13 371 992	-12 583 146
Dissolution de réserves de cotisations pour le financement de cotisations		8 003 026	6 194 832
Dissolution de réserves de cotisations		1 364 693	717 909
Dissolution de fonds libres (exercice précédent : constitution)		6 338 672	-542 148
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-656 671 339	-219 359 419

	Annexe Chiffre	2017 CHF	2016 CHF
Prestations d'assurance		2 469 314	884 677
Parts d'excédents provenant d'assurances		0	2 362 205
Produits des prestations d'assurance		2 469 314	3 246 882
Primes de risques		-124 179	-118 550
Primes de frais		-1 777 710	-521 811
Cotisations au Fonds de garantie		-1 593 559	-1 273 916
Charges d'assurance		-3 495 448	-1 914 277
Résultat net de la partie assurance		-341 410 363	-135 469 250
Produit des placement de capitaux		754 826 175	254 747 966
Frais de gestion des placements de fortune		-25 522 521	-24 780 690
Résultat net des placements de fortune	6.4	729 303 654	229 967 276
Autres produits	7.7	1 101 672	10 172 102
Frais administratifs généraux		-9 005 947	-9 435 720
Marketing et publicité		-3 061 429	-2 278 623
Activités de courtage		-3 894 534	-4 819 343
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-210 277	-184 559
Autorités de surveillance		-87 500	-32 094
Coûts administratifs		-16 259 687	-16 750 339
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		372 735 276	879 197 89
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-372 735 276	-879 197 89
Excédent de charges ou de produits		0	0

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le nom de « Profond Institution de prévoyance », désigne une fondation au sens des articles 80 ss CC, de l'article 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP.

La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations particulières de détresse.

1.2 Enregistrement selon la LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et est affiliée au Fonds de garantie.

1.3 Indication de l'acte et règlements

Acte de fondation	du 13.06.2008
Règlement d'organisation	du 01.01.2017
Règlement de prévoyance	du 01.01.2017
Règlement de liquidation partielle	du 01.01.2005
Règlement de placement	du 29.06.2017 (valable dès le 01.08.2016)
Règlement des provisions	du 31.12.2017

1.4 Organe directeur

Le Conseil de fondation est composé des membres suivants :

Représentants des employeurs	Fonction	Durée du mandat
Höchli Andreas (jusqu'au 18.01.2017)	Vice-président	de 1992 à 2017
Mrose Beda (à partir du 24.01.2017)	Membre	de 2017 à 2020
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	de 2015 à 2020
Staub-Bisang Mirjam	Présidente	de 2015 à 2020
Theilacker Willy	Vice-président	de 1992 à 2020
Représentants des employés	Fonction	Durée du mandat
Bodmer Peter E. (à partir du 24.08.2017)	Membre	de 2017 à 2020
Goetschmann Frédéric E.	Membre	de 2016 à 2020
Mazouer Denis	Membre	de 2016 à 2020
Meyer Olaf (jusqu'au 30.06.2017)	Président	de 2012 à 2017
Platz Aldo	Membre	de 2008 à 2020
Comité des placements en titres	Fonction	
Böck Christina	Membre	
Häberli Andreas	Président	
Meyer Olaf (jusqu'au 30.06.2017)	Membre	
Staub-Bisang Mirjam	Membre	
Comité des placements immobiliers	Fonction	
Böck Christina	Membre	
Bodmer Peter E. (à partir du 24.08.2017)	Membre	
Kuprecht Florian (jusqu'au 31.12.2017)	Membre	
Meierhofer Herbert	Président	
Meyer Olaf (à partir du 29.03.2017 jusqu'au 30.06.2017)	Membre	
Pedrett Hansjörg	Membre	
Vögele Roland (à partir du 24.08.2017)	Membre	

Comité des placements alternatifs	Fonction
Angele Hans-Christian (jusqu'au 30.09.2017)	Membre
Böck Christina	Membre
Gerig Valentin (jusqu'au 31.07.2017)	Membre
Höchli Andreas (jusqu'au 18.01.2017)	Membre
Meyer Olaf (jusqu'au 30.06.2017)	Président
Staub-Bisang Mirjam (à partir du 01.07.2017, présidente)	Présidente

Adresse

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zollstrasse 62
8005 Zürich

1.5 Expert, organe de révision, banque de dépôt, autorité de surveillance, gestionnaires de fortune

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Beratungsgesellschaft für die
zweite Säule AG
Dornacherstrasse 230
4018 Basel
Ernst Sutter
Math. diplômé ETH
Expert diplômé en assurances de pension

Organe de révision

Progressia Wirtschaftsprüfung AG
Moosacherstrasse 21
8804 Au
Roger Boccali, réviseur responsable
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Administration et comptabilité

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zollstrasse 62
8005 Zürich

Banque de dépôt

Credit Suisse AG
Giesshübelstrasse 40
8070 Zürich

Gestionnaires de fortune

ARTICO Partners AG ¹⁾
Credit Suisse AG ¹⁾
PK Assets AG ²⁾
Swiss Life Asset Management AG ¹⁾
UBS AG ¹⁾
VI VorsorgeInvest AG ¹⁾

¹⁾ Autorisation FINMA

²⁾ Autorisation CHS

Gestionnaire immobilier, investissements immobiliers directs

Apleona GVA AG, Wallisellen

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des
Kantons Zürich (BVS)

Sociétés apparentées (situation au 31.12)

Agro Energie Schwyz AG
B+B Holding AG (reprise par Profond au 01.07.2013)
BEKA – Küsnacht AG
chkp. ag Rechtsanwälte Notariat
Independent Capital Group SA
mpw Beratungsteam AG
Profond Fondation de placement
Profond Finanzgesellschaft AG
Quickline Business AG

1.6 Employeurs affiliés

	2017	2016
Effectif au 01.01	1 718	1 696
Entrées	104	59
Sorties	-20	-37
Effectif au 31.12	1 802	1 718

2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	2017	2016
Effectif au 01.01	31 091	31 983
Entrées	9 241	8 300
Départs à la retraite, décès	-517	-550
Sorties	-7 003	-8 642
Effectif au 31.12	32 812	31 091

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2017	2016
Effectif au 01.01	8 197	7 877
Entrées à partir de l'effectif actif	570	681
Reprise d'effectifs de rentes	297	50
Sorties	-427	-411
Nombre total de rentes au 31.12	8 637	8 197
Répartition par types de rentes		
Rentes de vieillesse	5 609	5 246
Rentes de conjoint	1 587	1 537
Rentes transitoires	45	41
Rentes d'invalidité	896	866
Rentes pour enfant	499	507
Rentes de divorce	1	0
Nombre total de rentes au 31.12	8 637	8 197
Nombre total de rentes au 31.12	8 637	8 197
Bénéficiaires de rentes avec plusieurs types de rentes	-131	-130
Nombre total de bénéficiaires de rente au 31.12	8 506	8 067

3. Modalités de la mise en œuvre des objectifs

3.1 Explication du plan de prévoyance

Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1er janvier 2017) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation. Un aperçu des prestations est donné ci-dessous :

Prévoyance risque

Invalidité

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant

Décès

- Rente de conjoint/de partenaire
- Rente d'orphelin
- Capital décès

Prévoyance vieillesse

Départ à la retraite

- Rente de vieillesse
- Rente pour enfant
- Rente transitoire
- Rente de vieillesse pour conjoint
- Rente de divorce

Sortie et versements anticipés

- Prestation de sortie
- Versement anticipé, mise en gage et divorce

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais d'administration et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais de risque et administratifs. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

La Fondation accomplit les tâches suivantes de façon autonome :

- Direction
- Administration actuarielle
- Conseil, accompagnement et vente
- Comptabilité financière et des titres
- Service Risk + Health
- Contrôle de la gestion des placements et rapports

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

Actif	Méthode d'évaluation
Valeurs nominales	
Liquidités	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale
Obligations en francs suisses	Valeur de marché
Obligations en monnaies étrangères	Valeur de marché
Actions	
Actions Suisse	Valeur de marché
Actions Etranger	Valeur de marché
Immobilier	Valeur de marché
Placements alternatifs	Valeur de marché ou valeur de rendement
Compte de régularisation actif	Valeur nominale

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux recettes et aux dépenses, elles ont été converties au cours du jour concerné.

L'évaluation des biens immobiliers détenus en propriété directe est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (discounted cash-flow) par une société externe.

Contrairement aux directives du règlement de placement, les placements dans l'infrastructure ne sont pas évalués selon la valeur de rendement. La participation détenue dans la société Agro Energie Schwyz AG est inscrite au bilan à sa valeur d'acquisition, augmentation du capital incluse. La participation détenue dans la société Profond Finanzgesellschaft AG est présentée à la valeur nominale du capital-actions, tandis que les prêts, déduction faite des corrections de valeur, le sont à leur valeur nominale.

Les placements alternatifs comprennent également des placements directs, entre autres. Ceux qui sont acquis après le 30 juin sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'année précédente. En revanche, certains postes des comptes annuels ont été restructurés. Il s'agit des postes suivants :

	Adaptation CHF	Précédemment CHF	Différence CHF
Apports uniques et sommes de rachats	43 155 495	54 076 714	-10 921 219
Apports capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente en cas de reprise d'effectifs d'assurés	10 921 219	0	10 921 219
			0

Dans le bilan, les placements de capitaux sont présentés dans un poste. La répartition peut être consultée dans l'annexe. En outre, les postes des placements de fortune ont été regroupés dans le compte de résultat. Le produit des placements de capitaux et les frais de gestion de la fortune sont présentés. Les détails peuvent ici aussi être consultés dans l'annexe.

5. Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Pour une entreprise affiliée, il existe un contrat de réassurance séparé sans valeur de rachat (assurance risque pur).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs d'épargne	2017 CHF	2016 CHF
Capital d'épargne au début de l'exercice	3 379 516 945	3 259 821 756
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	114 089 438	108 010 768
Cotisations d'épargne des employés (libération du paiement des cotisations)	3 568 305	3 437 431
Cotisations d'épargne des employeurs	154 542 953	145 082 359
Cotisations d'épargne des employeurs (libération du paiement des cotisations)	4 009 878	3 950 201
Apports de libre passage	278 846 468	287 557 059
Apports de libre passage nouvelles affiliations	190 497 793	91 385 159
Apports uniques et sommes de rachats	44 852 203	38 979 139
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	7 222 607	4 176 900
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	4 027 755	3 805 295
Intérêts sur le capital d'épargne	122 335 116	73 426 797
Autres crédits	694 764	56 149
Moins		
Prestations de libre passage à la sortie	-329 006 540	-339 345 400
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	-3 565 577	-64 526 128
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	-18 448 486	-17 874 222
Versements en capital pour départ à la retraite/décès	-59 580 598	-60 201 008
Transfert vers le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	-134 262 400	-148 369 169
Transfert d'avoirs de vieillesse de bénéficiaires de rente vers le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (invalidité et décès)	-13 490 936	-9 856 141
Capital d'épargne à la fin de l'exercice	3 745 849 688	3 379 516 945

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder un intérêt supplémentaire de 2,5 % pour l'année 2017. Au total, l'avoir de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré au taux d'intérêt de 3,5 %.

5.3 Ventilation des cotisations caisses de pension

	2017 CHF	2016 CHF
Cotisations d'épargne des employés	114 089 438	108 010 768
Cotisations de risque des employés	14 696 656	14 305 207
Contributions aux frais d'administration des employés	3 265 471	3 154 731
Total des cotisations des employés	132 051 565	125 470 706
Cotisations d'épargne des employeurs	154 542 953	145 082 359
Cotisations de risque des employeurs	23 300 418	22 782 862
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5 278 229	5 076 879
Contributions de base	857 667	814 747
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	45 362	28 582
Total des cotisations des employeurs	184 024 629	173 785 429

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2017 CHF	2016 CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	2 015 991 582	1 864 751 354
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,25 %

5.5 Evolution du capital de prévoyance pour bénéficiaires de rente

	2017 CHF	2016 CHF
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	2 136 673 131	1 990 693 310
Reprise de nouveaux bénéficiaires de rente à partir des effectifs d'actifs	134 262 400	148 369 169
Reprise d'effectifs de rentes	67 035 107	10 921 219
Report capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	-291 073	0
Report avoirs de vieillesse bénéficiaires de rente	13 490 936	9 856 141
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	10 616 967	-23 166 708
Situation du capital de prévoyance à la fin de l'exercice selon les calculs détaillés de l'expert	2 361 787 468	2 136 673 131

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2017. Son appréciation est la suivante :

	2017 CHF	2016 CHF
Capital de prévoyance à couvrir	6 294 571 752	5 641 207 929
Fortune de prévoyance disponible	7 090 676 294	6 064 577 195
Le taux de couverture était de	112,6 %	107,5 %

5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants :

- Taux d'intérêt technique : 3,0 % (exercice précédent : 3,5 %)
- Bases techniques : LPP 2015 tables périodiques 2012
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

La réserve pour le taux de conversion lisse les différences réglementaires et techniques à la date de la conversion en rente. La part de retrait sous forme de capital atteint près de 30 %.

Conformément au règlement de placement, la réserve de fluctuation de valeur cible est calculée selon les principes de l'économie financière.

5.7.1 Provisions techniques

	2017 CHF	2016 CHF
Réserve taux de conversion actifs	120 707 518	68 473 194
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	28 788 711	27 968 065
Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie	33 124 967	19 978 451
Provision restitution des cotisations de risque	4 313 400	8 598 143
Total des provisions techniques	186 934 596	125 017 853

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Celle-ci tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'environ 30 %.
- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2017 avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2015 ; il en résulte au 31 décembre 2017 un renforcement d'au total 1,5 %.
- Restitution des cotisations de risque : une provision a été constituée pour les contrats d'adhésion conclus en 2015 à la suite de l'introduction au 1er janvier 2016 d'une nouvelle tarification en fonction des différentes branches. Cette provision permet de procéder au cours des années 2016 à 2018 à des paiements compensatoires sous la forme de rabais sur les cotisations conformément aux nouveaux contrats d'adhésion.

Toutes les provisions techniques sont alimentées de manière complète et suffisante.

5.8 Capitaux libres séparés affiliations

	2017 CHF	2016 CHF
Fonds libres au début de l'exercice	45 306 530	44 764 382
Apports dus à de nouvelles affiliations	5 500 328	7 157 591
Utilisation	-11 754 795	-6 450 871
Dissolution en cas de retrait collectif	-181 345	-273 828
Rémunération	97 141	109 256
Fonds libres à la fin de l'exercice	38 967 859	45 306 530

Au 31 décembre 2017, des comptes avec des fonds libres sont tenus pour 384 caisses de pension (exercice précédent : 390). Les fonds libres ont été rémunérés à hauteur de 0,25 % au cours de l'exercice sous revue.

5.9 Provisions séparées caisses de pension

	2017 CHF	2016 CHF
Etat au début de l'exercice	0	9 909 900
Constitutions	2 200 000	0
Dissolutions	0	-9 909 900
Etat à la fin de l'exercice	2 200 000	0

5.10 Réserves de cotisations de l'employeur pour caisses de pension

	2017 CHF	2016 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines caisses de pension sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01	59 568 752	53 898 347
Versements	13 213 940	12 446 647
Utilisation pour le financement des cotisations	-8 003 026	-6 194 832
Dissolution en cas de retrait collectif	-578 412	-577 791
Rémunération	157 793	136 499
Autres utilisations	-786 281	-140 118
Total des réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	63 572 766	59 568 752

Il n'y a pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,25 % en 2017.

5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2017 CHF	2016 CHF
Total de l'actif	7 381 940 355	6 322 699 181
Engagements	-180 807 986	-148 481 368
Compte de régularisation passif	-2 128 200	-1 645 639
Réserves de cotisations de l'employeur pour caisses de pension	-63 572 766	-59 568 752
Provisions non techniques	-3 587 250	-3 119 697
Capitaux libres séparés affiliations	-38 967 859	-45 306 530
Provisions séparées caisses de pension	-2 200 000	0
Fortune de prévoyance disponible	7 090 676 294	6 064 577 195
Capital de prévoyance assurés actifs	3 745 849 688	3 379 516 945
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	2 361 787 468	2 136 673 131
Provisions techniques	186 934 596	125 017 853
Capital de prévoyance à couvrir	6 294 571 752	5 641 207 929
Excédent de couverture	796 104 542	423 369 266
Taux de couverture	112,6 %	107,5 %

6. Explication du placement de fortune et de son résultat net

6.1 Organisation des activités de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement.

Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement.

6.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminée selon la méthode dite économique-financière. Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement et permet, moyennant une sécurité suffisante, une rémunération minimale requise des engagements sur un horizon d'un an. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage des engagements et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La volatilité des placements de fortune s'élève à 7,01 % (exercice précédent : 6,88 %) et la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur à 13,51 % du capital de prévoyance (exercice précédent : 13,23 %).

	2017 CHF	2016 CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	423 369 266	335 449 477
Constitution à la charge du compte d'exploitation	372 735 276	87 919 789
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	796 104 542	423 369 266
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	850 396 644	746 331 809
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-54 292 102	-322 962 543

6.3 Présentation des placements de la fortune par catégorie de placement

	Fortune 2017 kCHF	Part effective %	Stratégie %	Intervalle %	Fortune 2016 kCHF	Part effective %
Liquidités	228 108	3,1	2	0–10	175 674	2,8
Comptes de trésorerie	228 108				175 674	
Créances, compte de régularisation actif	86 741	1,2		0–10	136 219	2,2
Comptes courants	46 741				88 741	
Autres créances	35 606				42 299	
Compte de régularisation actif	4 394				5 179	
Placements nominaux	671 109	9,1	17		873 244	13,8
Obligations en francs suisses	384 970	5,2	13	5–25	637 727	10,1
Obligations en monnaies étrangères	286 139	3,9	4	0–10	235 517	3,7
Actions	3 839 294	52,0	49	30–55	3 239 103	51,2
Actions Suisse	1 627 648	22,0	20	15–30	1 398 978	22,1
Actions Etranger	2 211 646	30,0	29	15–30	1 840 125	29,1
Immobilier	2 328 332	31,5	27	10–40	1 708 460	27,0
Immobilier Suisse	1 576 730	21,4	24	10–30	1 450 992	22,9
<i>Immobilier inv. directs</i>	<i>1 282 690</i>	<i>17,4</i>			<i>1 164 921</i>	<i>18,4</i>
<i>Immobilier inv. indirects</i>	<i>294 040</i>	<i>4,0</i>			<i>286 071</i>	<i>4,5</i>
Immobilier Etranger	751 602	10,2	3	0–15	257 468	4,1
<i>Immobilier inv. directs</i>	<i>479 351</i>	<i>6,5</i>			<i>0</i>	<i>0,0</i>
<i>Immobilier inv. indirects</i>	<i>272 251</i>	<i>3,7</i>			<i>257 468</i>	<i>4,1</i>
Placements alternatifs	228 356	3,1	5	0–15	189 999	3,0
Capital-investissement	32 334	0,4	1	0–3	38 678	0,6
Infrastructure inv. directs	165 003	2,2	4	0–10	119 657	1,9
Autres * ¹	31 019	0,4	0	0–6	31 664	0,5
Fortune globale	7 381 940	100,0			6 322 699	100,0

Les devises étrangères sans couverture représentent 2,126 milliards de francs, soit 28,8 % de la fortune totale.

*¹ Il s'agit d'obligations qui, selon l'OPP 2 et le règlement de placement, doivent être comptabilisées comme des placements alternatifs.

Dont placements de fortune chez l'employeur

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	44 074 993	86 406 067
Participation	1 749 546 699	1 148 073 582
Affectation de fortune	100 000	100 000
Total Profond Fondation de placement	1 793 721 692	1 234 579 649
Agro Energie Schwyz AG		
Participation	50 455 317	52 777 276
Total Agro Energie Schwyz AG	50 455 317	52 777 276
Profond Finanzgesellschaft AG		
Comptes courants	2 665 519	2 335 183
Intérêts courus	674 184	487 664
Participation	1 000 000	1 000 000
Prêt *1	114 752 122	66 742 116
Total Profond Finanzgesellschaft AG	119 091 825	70 564 963

Les opérations de change à terme utilisées pour la couverture des risques de change ne sont pas comptabilisées dans les placements de fortune chez l'employeur.

*1 Il y a une cession de rang à hauteur de CHF 10 000 000 sur un prêt accordé à la société Profond Finanzgesellschaft AG.

Biens immobiliers détenus en propriété directe

	2017 CHF	2016 CHF
Portefeuille au 01.01	16 747 000	668 638 078
Entrées	0	10 818 840
Transfert à Profond Fondation de placement	0	-661 563 845
Adaptations à la valeur de marché	-287 000	-646 073
Acomptes	0	-500 000
Portefeuille au 31.12	16 460 000	16 747 000

La valeur des immeubles détenus à Brugg (situés Hauptstrasse et Annerstrasse) a été évaluée sur la base de taux de capitalisation respectifs de 3,55 % et 3,63 %. Il est prévu de transférer ces biens immobiliers dans Profond Fondation de placement à l'avenir.

Rapport conformément à l'art. 54 OPP 2

Nous pouvons attester l'observation des limitations de placement de certains créanciers telles que visées aux articles 54, 54a et 54b.

Rapport conformément à l'art. 50 OPP 2

Le règlement de placement mis en vigueur par le Conseil de fondation élargit les limites de l'OPP 2 avec ses intervalles tactiques.

a) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 1 OPP 2

(choix, exploitation et surveillance)

Les principes du règlement de placement en matière de sécurité, de rendement conforme au marché et de diversification ont été respectés au cours de l'exercice sous revue.

Les portefeuilles sont divisés en différentes catégories de placements. La gestion de fortune est surveillée par un comité de placement qualifié. Celui-ci s'appuie notamment sur les documents du contrôle interne de la gestion des placements. Le comité de placement de la Fondation rend périodiquement compte au Conseil de fondation de la composition du portefeuille et de ses performances.

b) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 2 OPP 2

(capacité de risque, but de prévoyance non mis en péril)

La stratégie de placement appliquée pendant l'exercice a été établie selon des approches théoriques modernes du portefeuille s'appuyant sur les relations entre le risque et le rendement. Elle a été vérifiée et approuvée par le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice, les placements ont été opérés dans les fourchettes tactiques.

Une réserve de fluctuation de valeur doit être constituée conformément au règlement de placement.

Le but de prévoyance n'est pas mis en péril par la dérogation partielle aux directives de placement selon l'OPP 2.

c) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 3 OPP 2

(diversification des risques en différentes catégories de placements, régions, secteurs et créanciers)

Une diversification des créanciers est garantie. La diversification des risques en différentes catégories de placement, régions et secteurs choisis, conformément au règlement de placement, permet de réduire le risque de pertes.

d) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 4 OPP 2

(extensions des possibilités de placement)

Compte tenu des constatations qui précèdent et des réflexions de principe, nous attestons que l'art. 50 OPP 2 a été respecté au cours de l'exercice sous revue.

6.4 Explications relatives au résultat net du placement de fortune

	2017 CHF	2016 CHF
Liquidités	-309 146	-1 722 360
Résultats des opérations d'intérêts	-463 316	-912 777
Ajustements de change	738 087	-2 384
Intérêts sur les apports de libre passage	-583 917	-807 199
Placements nominaux	2 860 481	10 725 496
Résultats des opérations d'intérêts	7 866 481	11 067 959
Plus-values nettes	-5 006 000	-342 463
Actions	736 598 200	185 516 411
Dividendes	99 964 349	89 999 446
Plus-values nettes	636 633 851	95 516 965
Immobilier	8 132 634	54 974 028
Distributions	17 805 727	15 318 062
Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	-9 673 093	39 655 966
Placements alternatifs	7 544 006	5 254 391
Distributions	5 737 165	2 559 063
Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	1 806 841	2 695 328
Coûts administratifs des placements de capitaux	-25 522 521	-24 780 690
Coûts administratifs	-2 668 197	-1 837 970
Frais de gestion de fortune	-5 360 084	-8 074 446
Frais de tiers	-2 611 398	-1 162 504
Frais TER	-14 882 842	-13 705 770
Résultat net des placements de fortune	729 303 654	229 967 276

Dont résultat net des placements de fortune chez l'employeur

	2017 CHF	2016 CHF
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	-20 130 291	20 463 234
Frais TER	-7 850 599	-6 898 244
Total Profond Fondation de placement	-27 980 890	13 564 990
Agro Energie Schwyz AG		
Ajustement d'évaluation	-2 321 959	2 321 959
Total Agro Energie Schwyz AG	-2 321 959	2 321 959
Profond Finanzgesellschaft AG		
Résultat des opérations d'intérêts	4 705 223	735 887
Ajustement d'évaluation	-5 942 178	0
Frais TER	-67 800	0
Total Profond Finanzgesellschaft AG	-1 304 755	735 887

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

Explications relatives aux frais de gestion de fortune

	2017 CHF	2016 CHF
Placements transparents	7 377 546 143	6 316 519 920
Placements opaques	0	1 000 000
Total des placements de fortune	7 377 546 143	6 317 519 920
Taux de transparence des frais	100,00 %	99,98 %

Les placements de fortune opaques correspondent à Profond Finanzgesellschaft AG qui a établi son premier bilan au 31 décembre 2017.

Placements de fortune

	2017 CHF	2016 CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	10 639 679	11 074 920
Total de tous les chiffres-clés en francs suisses pour les placements collectifs	14 882 842	13 705 770
Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation	25 522 521	24 780 690
En pourcentage des placements au coût transparent	0,35 %	0,39 %

6.4.1 Performance de la fortune globale

	2017 %	2016 %
Performance selon gestion de fortune	11,3	3,7

6.4.2 Dispositions de loyauté et utilisation des rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également exigé des attestations auprès des institutions concernant des rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'exercice sous revue.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Quelques attestations sont remplies de manière incomplète. Le Conseil de fondation continue de suivre le dossier.

7. Explications des autres postes du bilan et du compte de résultat

7.1 Créances

	2017 CHF	2016 CHF
Impôt anticipé/impôt à la source sur titres	12 790 140	14 818 373
Créances vis-à-vis des fondations (réserves de sinistres)	0	383 612
Autres avoirs	122 599	239 387
Mobilier, informatique, transformation	1 490 426	1 489 414
Cautions de loyer	168 621	198 648
Total créances	14 571 786	17 129 434

7.2 Comptes courants

	2017 CHF	2016 CHF
Compte courant Profond Fondation de placement (CHF)	18 268 946	39 832 245
Compte courant Profond Fondation de placement (EUR)	25 806 047	46 573 822
Compte courant Profond Finanzgesellschaft AG	2 665 519	2 335 183
Total comptes courants	46 740 512	88 741 250

7.3 Compte de régularisation actif

	2017 CHF	2016 CHF
Intérêts courus	3 403 198	4 456 737
Intérêts courus envers des proches	674 184	487 664
Divers comptes de régularisation	316 830	234 860
Total compte de régularisation actif	4 394 212	5 179 261

7.4 Engagements

	2017 CHF	2016 CHF
Engagements envers les personnes sortantes	91 122 917	72 633 560
Engagements envers les bénéficiaires de rente	7 154 239	7 469 267
Entrées anticipées de prestations de libre passage	4 628 870	2 895 107
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	69 803 382	57 771 696
Autres créditeurs	8 098 578	7 711 738
Total engagements	180 807 986	148 481 368

7.5 Provisions non techniques

	2017 CHF	2016 CHF
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	2 525 000	2 000 000
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers	1 062 250	1 119 697
Total des provisions non techniques	3 587 250	3 119 697

7.6 Prestations extra-réglementaires

	2017 CHF	2016 CHF
Utilisation réserves de cotisations de l'employeur	786 281	140 118
Utilisation fonds libres	11 754 795	6 450 871
Utilisation provisions séparées caisses de pension	0	9 909 900
Total prestations extra-réglementaires	12 541 076	16 500 889

7.7 Autres produits

	2017 CHF	2016 CHF
Produit de la dissolution des provisions séparées	0	3 033 000
Produit de la dissolution de la réassurance PKRück	0	5 725 573
Dissolution de provision non nécessaire rémunération année précédente	0	640 387
Produit des services et divers	1 101 672	773 142
Total autres produits	1 101 672	10 172 102

8. Autres informations relatives à la situation financière

8.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 décembre 2010 et applicable depuis janvier 2005. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans. En complément du règlement de liquidation partielle, cette liste sert de base au contrôle des cas de liquidation partielle par l'organe de révision.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2016 ont été contrôlés et exécutés en 2017 :

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				1907
Cas suspects	30	10	55	95
Décision positive	7	5	32	44
Décision négative	21	4	20	45
Décision en suspens	2	1	3	6
Traité	28	9	49	86
En-cours	2	1	6	9

Au total, CHF 2 971 429 de réserves de fluctuation de valeur ont été transmis lors de dissolutions de contrats.

8.2 Engagements financiers

En relation avec des investissements dans des participations de type capital-investissement, Profond Institution de prévoyance s'est engagée à mettre à la disposition de Limited Partnerships des moyens financiers pour un montant de CHF 57 490 456. Après déduction du montant déjà versé de CHF 49 924 969, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 7 565 487.

En relation avec l'investissement dans des placements alternatifs de type infrastructure, il existe des engagements conditionnels de CHF 7 000 000 au maximum (augmentation du prix d'achat liée aux résultats).

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu.

8.3 Affaires en suspens auprès de l'autorité de surveillance

Courrier du 18 décembre 2017 relatif au rapport 2016 :

– toutes les affaires en suspens et exigences en rapport avec les comptes annuels ont été mises en œuvre.

Courrier du 6 novembre 2017 relatif aux placements en infrastructure énergétique :

– La question est en cours de traitement.

8.4 Procédures juridiques en cours

Dans le cadre d'une demande de révision relative à une liquidation partielle, un recours est pendant auprès du Tribunal administratif fédéral. Un jugement est attendu dans le courant de l'année 2018. La valeur litigieuse s'élève à environ CHF 19 000. Aucune provision n'a été constituée pour ce montant.

Deux demandes de révision concernant la liquidation partielle d'une caisse de pension sont en cours auprès de l'autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich (BVS). Une décision est attendue pour 2018. La valeur litigieuse s'élève à environ CHF 866 000. Le montant concerné étant déjà pris en compte dans les engagements, la constitution d'une provision n'est pas nécessaire.

9. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important qui aurait pu porter atteinte à la pertinence des comptes annuels 2017 ou qui aurait dû être signalé ici n'est intervenu entre la date du bilan et l'adoption des comptes annuels par le Conseil de fondation.

PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

Moosacherstrasse 21
CH - 8804 Au
Telefon +41 44 783 20 50
Telefax +41 44 783 20 55
www.progressia-au.ch

An den Stiftungsrat der

Profond Vorsorgeeinrichtung, Zürich

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Profond Vorsorgeeinrichtung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2017 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

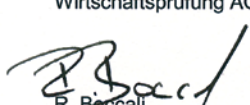
- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel oder die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Bezüglich den Bewertungsgrundlagen für Anlagen in Infrastruktur verweisen wir auf die Erläuterung unter Ziffer 4.2 des Anhangs zur Jahresrechnung.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Progressia
Wirtschaftsprüfung AG


R. Baccal
dipl. Wirtschaftsprüfer
zugelassener
Revisionsexperte
(Leitender Revisor)


P. Waibel
dipl. Steuerexperte
zugelassener
Revisor

Au, 6. April 2018

Beilage: Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang



Beratungsgesellschaft
für die zweite Säule AG
Dornacherstrasse 230
4018 Basel
www.berag.ch

Bericht des Pensionsversicherungsexperten zur Jahresrechnung 2017

Das per 31.12.2017 erstellte Versicherungstechnische Gutachten basiert unverändert auf den Rechnungsgrundlagen BVG 2015 Periodentafel 2012. Der technische Zinssatz ist per 31.12.2017 von 3.5% auf 3.0% gesenkt worden, was einmalige Kosten für die Erhöhung des Rentendeckungskapitals sowie die Verstärkung der technischen Rückstellungen von CHF 155 Mio. verursacht hat. Diese Kosten haben vollumfänglich zulasten des Ergebnisses des Berichtsjahres finanziert werden können.

Mit dem im Berichtsjahr 2017 ausgewiesenen Ergebnis von CHF 373 Mio. war es zudem möglich, den Deckungsgrad innert Jahresfrist von 107.5% auf 112.6% anzuheben. Die realisierte Erhöhung des Deckungsgrades hat gegenüber dem Vorjahr somit zu einer Verstärkung der Wertschwankungsreserve um CHF 373 Mio. auf CHF 796.1 Mio. geführt. Zur Erreichung der Ziel-Wertschwankungsreserve von CHF 850.4 Mio. fehlen nunmehr noch bescheidene 6.4% oder CHF 54.3 Mio. Die Stiftung ist damit trotz der guten Verzinsung der Altersguthaben mit 3.5% im 2017 am 31.12.2017 in anlagetechnischer Hinsicht nahezu uneingeschränkt risikofähig.

Der Verlauf der versicherungstechnischen Risiken im aktiven Versichertenbestand ist unverändert gut bis sehr gut. Der nachgewiesene Risiko- und Kostenüberschuss ist trotz der im Vorjahr vorgenommenen Reduktion der reglementarischen Risiko- und Kostenbeiträge nochmals höher ausgefallen als im Vorjahr. Mit zu diesem erfreulichen Ergebnis beigetragen haben die niedrigere Nettoschadenbelastung sowie etwas niedrigere Verwaltungsaufwendungen.

Auch im Rentnerbestand verlaufen die versicherungstechnischen Risiken für die Stiftung günstig. Für das abgelaufene Jahr kann wiederum ein kleiner Sterblichkeitsgewinn ausgewiesen werden. Es ist auch erfreulich feststellen zu können, dass dank der Veränderungen im aktiven Versichertenbestand und im Rentnerbestand sich das Verhältnis zwischen den Vorsorgekapitalien im aktiven Versichertenbestand und im Rentnerbestand kaum verändert hat. Die minimale Verschlechterung dieser Verhältniszahl im Jahr 2017 — der Rentneranteil stieg von 38% auf 39% leicht an — ist allein auf die Senkung des technischen Zinssatzes von 3.5% auf 3.0% zurückzuführen. Ohne Zinssatzsenkung wäre der Rentneranteil gar auf unter 38% gesunken.

Eine systematische Verlustquelle bildet nach wie vor die Verrentung von Altersguthaben bei allen Neupensionierungen mit Rentenbezug, weil der reglementarische Umwandlungssatz von derzeit 6.9% deutlich zu hoch ist. Derzeit ist für Neupensionierungen mit einem jährlichen Verlust von ca. CHF 20 Mio. zu rechnen. Ein Betrag, welcher jeweils zulasten des Ergebnisses verbucht wird, so dass alle Renten der neu Pensionierten bei der Pensionierung abschliessend finanziert sind. Ausserdem wird in der Stiftung eine Rückstellung für künftige Umwandlungsverluste geführt. Diese stellt sich aktuell auf ca. CHF 120 Mio., was in etwa dem Bedarf an Nachfinanzierung von Neupensionierungen für 6 Jahre entspricht, sofern nicht bereits vor Ablauf dieser Frist der Umwandlungssatz gesenkt wird. Nachdem bereits beschlossen ist, den Umwandlungssatz in den nächsten drei Jahren schrittweise weiter zu senken, erachten wir diese Rückstellung für ausreichend.

Aufgrund der gemachten Feststellungen und Ausführungen zur Sollrendite, zur erwarteten Rendite sowie zu den historischen Performancezahlen der Stiftung erachten wir die Senkung des technischen Zinssatzes nicht als ein vordringliches Anliegen. Eine Senkung wäre jedoch kein Fehler; aus technischen Gründen ist eine Anpassung per 01.01.2019 vorzusehen.

Summarisch können wir abschliessend bestätigen, dass die Stiftung ihre reglementarischen versicherungstechnischen Verpflichtungen erfüllen kann, keine Finanzierungsdefizite bestehen und die technischen Reserven und Rückstellungen ausreichend sind. Es drängen sich keine Sofortmassnahmen auf.

Basel, 27.03.2018

Beratungsgesellschaft
für die zweite Säule AG

Ernst Sutter
dipl. Pensionsversicherungsexperte
Diplom Mathematiker ETH

Malgorzata Zielinska
Aktuarin SAV
Diplom Mathematikerin Univ.

Impressum

Editeur

Profond Institution de prévoyance

Rédaction et réalisation

Dynamics Group AG

Photographie

Marc Wetli

Traduction

Translation-Probst AG

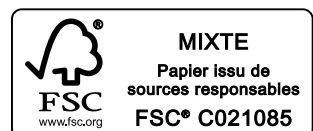
Impression

Cavelti AG

Tirage

800 français / 2450 allemand / 200 italien / 200 anglais

L'édition allemande fait foi.



Profond

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zollstrasse 62
8005 Zürich
T 058 589 89 81

Profond Institution de prévoyance
Rue de Morges 24
1023 Crissier
T 058 589 89 83

www.profond.ch
info@profond.ch